

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

SECOND YEAR

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

DEUXIEME ANNEE

No. 99

213th meeting
22 October 1947

213ème séance
22 octobre 1947

**Lake Success
New York**

TABLE OF CONTENTS

Two hundred and thirteenth meeting

	<i>Page</i>
391. Provisional agenda	2597
392. Adoption of the agenda	2597
393. Continuation of the discussion on the Indonesian question	2598

Documents

The following document, relevant to the two hundred and thirteenth meeting, appears as follows:

Official Records of the Security Council, Second Year, Special Supplement No. 5:

Report by the Consular Commission at Batavia to the Security Council (document S/586)

TABLE DES MATIERES

Deux-cent-treizième séance

	<i>Pages</i>
391. Ordre du jour provisoire	2597
392. Adoption de l'ordre du jour	2597
393. Suite de la discussion de la question indonésienne	2598

Documents

Le document suivant, se rapportant à la deux-cent-treizième séance, figure dans la publication suivante:

Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, Supplément spécial No 5:

Rapport de la Commission consulaire à Batavia au Conseil de sécurité (document S/586)

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 99

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 99

TWO HUNDRED AND THIRTEENTH
MEETING

Held at Lake Success, New York
on Wednesday, 22 October 1947, at 10.30 a.m.

President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

391. Provisional agenda (document S/Agenda/213)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - (a) Interim report dated 22 September 1947 from the Consular Commission at Batavia (document S/573)¹;
 - (b) Letter dated 26 September 1947 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council (document S/569)²;
 - (c) Second interim report, dated 11 October 1947, from the Consular Commission at Batavia (document S/581)³.

392. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The PRESIDENT: I should like to state that the promised report of the Consular Commission⁴ was received only yesterday evening. It is a fairly long report, with very voluminous appendices. With great zeal and dispatch the Secretariat last night was able to produce a certain number of copies

DEUX-CENT-TREIZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 22 octobre 1947, à 10 h. 30.

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni).

Présents: Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

391. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda/213)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Rapport provisoire, en date du 22 septembre 1947, établi par la Commission consulaire de Batavia (document S/573)¹;
 - b) Lettre en date du 26 septembre 1947 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie (document S/569)²;
 - c) Second rapport provisoire, en date du 11 octobre 1947, établi par la Commission consulaire de Batavia (document S/581)³.

392. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens à préciser que le rapport que nous devions recevoir de la Commission consulaire⁴ ne nous est parvenu qu'hier soir. Il est assez long et comporte des annexes volumineuses. Le Secrétariat a fait diligence pour tirer dans la nuit et distribuer

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 91.

² *Ibid.*, No. 93.

³ *Ibid.*, No. 97.

⁴ *Ibid.*, Special Supplement No. 5, Document S/586.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 91.

² *Ibid.*, No 93.

³ *Ibid.*, No 97.

⁴ *Ibid.*, Supplément spécial No 5, Document S/586.

of the actual report itself, and these are being circulated to the members of the Council this morning. The work on the other documents, the appendices, will be continued, but I am afraid that, owing to their volume, it will probably take three or four days before they can be reproduced for circulation. When they are ready, the entire document with the appendices, will be unrestricted.

393. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

General ROMULO (Philippines) : May I be permitted to offer a few remarks on the second interim report of the Consular Commission and the various draft resolutions before the Council.

Without questioning the desire of the Consular Commission to be objective, I am constrained to state that its second interim report to the Council reveals, perhaps unintentionally, an inclination to view one of the parties to the dispute with more than a fair measure of generosity. I shall cite three clear instances of this.

First, in paragraph 3, the Council will note the more than generous attitude displayed by the Commission in allowing that there could have been two admissible interpretations of the cease-fire order. The first it calls the Indonesian interpretation; the other, the Netherlands interpretation. The report states: "The rapid Netherlands advance by-passed considerable Republican forces, which remained in their positions in accordance with the Republican cease-fire order. . ." It is to be noted that the Republican troops remained in their positions and therefore complied to the letter with the Security Council's cease-fire order. Accordingly, there seems to be no justification for minimizing the correctness of the Indonesian action by saying that it was "in accordance with the Republican cease-fire order". The fact is that it was in accordance with the Security Council's cease-fire order, for I cannot conceive of any other reasonable interpretation of the cease-fire order except to stop shooting and to stay where you are.

On the other hand, the acts of the Netherlands forces, labeled "mopping-up operations", could not by any stretch of the imagination have been in compliance with either the letter or the spirit of the order. There could not have been, as there could not be, two correct interpretations of the cease-fire order; and the Commission's report, by putting two diametrically opposed interpretations on the same level, in effect makes an absurdity of the principle of objectivity.

A second instance is to be found in paragraph 5, in the use of the phrase "police action". This has been the phrase employed to support claims that the conflict with the Indonesian Republic is strictly a domestic affair of the Netherlands.

ce matin aux membres du Conseil un certain nombre d'exemplaires du rapport lui-même. La préparation des autres documents, les annexes, va se poursuivre mais je crains qu'étant donné leur volume, il faille attendre trois ou quatre jours avant qu'ils soient reproduits et qu'ils puissent être distribués. Lorsqu'ils seront prêts, le document tout entier, avec ses annexes, fera l'objet d'une distribution non restreinte.

393. Suite de la discussion de la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : Permettez-moi de formuler quelques remarques sur le second rapport provisoire de la Commission consulaire et sur les différents projets de résolutions dont le Conseil est saisi.

Sans mettre en doute le désir d'objectivité de la Commission consulaire, je me vois dans l'obligation de déclarer que son deuxième rapport provisoire au Conseil dénote une tendance, peut-être involontaire, à envisager un des côtés du conflit avec une liberalité excessive. En voici trois exemples précis :

· En premier lieu, au paragraphe 3, le Conseil constatera l'attitude plus que libérale prise par la Commission lorsqu'elle admet qu'il pouvait y avoir deux façons possibles d'interpréter l'ordre de cesser le feu. Elle appelle la première l'interprétation indonésienne, et la seconde, l'interprétation hollandaise. Il est dit dans le rapport: "Dans leur avance rapide, les Hollandais ont laissé derrière eux des îlots considérables de forces républicaines ; celles-ci ont conservé leurs positions conformément à l'ordre de cesser le feu donné par les Républicains . . ." Il faut remarquer ici que les troupes républicaines sont restées sur leurs positions et, par conséquent, ont observé à la lettre l'ordre de cesser le feu donné par le Conseil de sécurité. Il s'ensuit qu'il n'y a apparemment aucune raison de sous-estimer la correction de la conduite des Indonésiens en disant qu'elle était "conforme à l'ordre de cesser le feu donné par les Républicains". En réalité, c'est à l'ordre de cesser le feu donné par le Conseil de sécurité que les Indonésiens se sont conformés, car je ne conçois pas qu'on puisse raisonnablement interpréter l'ordre de cesser le feu autrement que comme l'ordre de ne plus tirer et de rester sur ses positions.

En revanche, l'action des troupes néerlandaises, qualifiées "d'opérations de nettoyage" ne peut, avec toute l'imagination possible, être considérée comme conforme à la lettre ou à l'esprit de l'ordre dont il s'agit. Il ne peut y avoir eu, et il ne pouvait y avoir, deux façons également correctes d'interpréter l'ordre de cesser le feu. En présentant sur le même plan deux interprétations diamétralement opposées, le rapport de la Commission transforme, en fait, le principe de l'objectivité en une absurdité.

Je cite un deuxième exemple. Au paragraphe 5, le rapport fait usage des termes "opérations de police". Ce sont les mots qui ont été employés à l'appui de la thèse voulant que le conflit avec la République d'Indonésie soit une question d'ordre

The Commission, by using this phrase, has thus practically endorsed the theory advanced before the Council, a theory which, however, the majority of the Council has refused to entertain.

Thirdly, I must draw the attention of the Council to paragraph 7, which contains a completely gratuitous observation, not warranted, in our opinion, by the nature of the task which the Council requested the Consular Commission to undertake. We in the Philippines are quite familiar with such careless, off-hand observations. For forty years, while my country remained under the benevolent sovereignty of the United States, there were some foreign and American observers who repeatedly told the world that a majority of our people were really opposed to independence, and that only a few nationalists and politicians were interested in agitating for independence for selfish political reasons. Well, we are independent today, by the generous consideration of the United States of America and by the determined will of the vast majority of our people, who repeatedly affirmed their desire for freedom through peaceful petition and negotiation, as well as by the force of arms, culminating in the bitter and costly struggle against the Japanese invaders.

I would therefore caution the Council against misleading and tendentious statements such as the one contained in paragraph 7 of the summary report. I do not doubt the fact that many Indonesians would prefer to retain some form of friendly co-operation with the great people of the Netherlands. Many good and patriotic Americans wanted to maintain some such relations with England prior to 1776. We in the Philippines have always wanted, and are endeavouring today, to maintain such relations with the United States. But I should not be surprised if the people of Indonesia sincerely hold to the principle embodied in the famous slogan first coined by our late great President Quezon, who was a loyal admirer of the United States and who yet said: "I should prefer a government run like hell by the Filipinos to a government run like heaven by the Americans." That was merely a more dramatic way of saying that a good colonial government is never a substitute for self-government.

I have mentioned for one purpose only these evidences of partiality, a partiality, which the Commission could not conceal. That purpose is to remind the Council most respectfully that it is against this background of the Commission's generous attitude towards one of the parties to the dispute that paragraphs 2 and 3 of the second interim report should be considered. These are the paragraphs which deal directly with the observance or non-observance of the cease-fire order. And these two paragraphs say quite clearly that, while the Indonesian Government ordered its troops to remain in their positions and to cease hostilities, the other party proceeded with "mopping-up operations" within the limits of the lines which it had unilaterally laid down.

These are the bare facts which emerge from both the first and second interim reports of the Consular Commission. This appraisal of the circumstances surrounding the non-observance of the

strictement intérieur intéressent les Pays-Bas. En se servant de ces mêmes mots, la Commission a pratiquement fait sienne la thèse soutenue devant le Conseil—thèse que la majorité du Conseil a cependant refusé d'admettre.

En troisième lieu, je dois attirer l'attention du Conseil sur le paragraphe 7. Il comporte une affirmation entièrement gratuite, que n'autorise pas, à notre avis, le caractère de la tâche que le Conseil a assignée à la Commission consulaire. Aux Philippines, nous sommes habitués à ces observations irréfléchies et inconsidérées. Au cours des quarante ans pendant lesquels mon pays est demeuré sous la bienveillante souveraineté des Etats-Unis, certains observateurs étrangers ou américains ont annoncé maintes et maintes fois au monde que la majorité de notre population ne voulait vraiment pas de l'indépendance et que seuls quelques rares nationalistes ou politiciens avaient intérêt pour des motifs politiques personnels, à faire de l'agitation en faveur de cette indépendance. Or, nous avons obtenu notre indépendance, grâce à la générosité de vues des Etats-Unis d'Amérique et grâce à la volonté résolue de l'immense majorité de notre peuple, qui a sans cesse affirmé son désir de liberté au moyen de pétitions et de négociations amiables, ainsi que par la force des armes, désir de liberté qui a trouvé son expression la plus violente dans la lutte âpre et sanglante contre l'invasion japonaise.

C'est pourquoi je voudrais mettre le Conseil de sécurité en garde contre les déclarations tendancieuses et trompeuses comme celles qui figurent au paragraphe 7 du résumé du rapport. Je ne doute pas que de nombreux Indonésiens préfèrent maintenir une certaine forme de collaboration amicale avec le grand peuple néerlandais. Un grand nombre de bons patriotes américains ont désiré maintenir des relations de cette nature avec l'Angleterre avant 1776. Aux Philippines, nous avons toujours cherché à maintenir de telles relations avec les Etats-Unis et nous continuons de le faire aujourd'hui. Cependant, je ne serais pas surpris que le peuple d'Indonésie s'en tienne fidèlement au principe formulé dans le célèbre slogan lancé pour la première fois par notre grand Président Quezon, qui malgré sa sincère admiration pour l'Amérique, a déclaré: "Mieux vaut l'enfer sous un gouvernement philippin que le paradis sous un gouvernement américain". C'était dire, sous une forme plus emphatique, qu'un bon gouvernement colonial ne vaut jamais un gouvernement autonome.

Je cite ces preuves de partialité, partialité que la Commission n'a pu cacher, dans ce seul dessein: rappeler au Conseil, avec tout le respect qui lui est dû, que c'est en tenant compte de l'indulgence dont la Commission fait preuve à l'égard d'une des deux parties qu'il convient d'étudier les paragraphes 2 et 3 de son second rapport provisoire. Ce sont les paragraphes qui ont directement trait à l'observation ou la non observation de l'ordre de cesser le feu. Ils établissent tous deux avec netteté que, tandis que le Gouvernement d'Indonésie a ordonné à ses troupes de rester sur leurs positions et de cesser les hostilités, l'autre partie a procédé à des "opérations de nettoyage" à l'arrière de la ligne de démarcation qu'elle avait elle-même tracée.

Tels sont, purement et simplement, les faits qui ressortent du premier et du second rapports provisoires de la Commission consulaire. Cette appréciation des circonstances dans lesquelles l'ordre de

cease-fire order carries special weight from the very fact that the Consular Commission, constituted the way it is, and inclined though it seems to be towards one point of view, did not find it possible to give any estimate of the situation other than that embodied in paragraphs 2 and 3 of the summary report.

In speaking on 9 October¹ in favour of the principle of troop withdrawal, I conceded that such a decision would entail many practical difficulties. These difficulties have since been examined in greater detail by the representatives of the United Kingdom² and Syria³. But it has also been admitted that some such withdrawal, which would prevent actual hostile contact between the contending forces, is a prerequisite for the faithful observance of the cease-fire order. We accordingly suggested that the Council should direct the Committee of Good Offices to study the whole question of troop withdrawal on the spot. We are gratified to note that that proposal has since been embodied in the draft resolution presented by the United Kingdom² and, now, in the draft resolution submitted by the United States.

At the same time we consider that while caution is important, the Council should not permit the fear of possible excesses resulting from troop withdrawal to induce it to tolerate much further delay in the observance of the cease-fire order. Ten weeks have passed since the original cease-fire order was issued by the Council⁴, and no practical advantage can result from any further decision that may be interpreted by either or by both parties to the dispute as permitting or warranting further violations.

To avoid this danger, it is respectfully suggested that the Council should make it indubitably clear that it profoundly regrets the non-observance of the cease-fire order and that it is prepared to take other necessary measures, in accordance with the Charter, to compel obedience to its decisions.

After listening to the discussion that has taken place on the question of troop withdrawal and the setting up of a demarcation line, I should like to take the liberty of suggesting further that the Council should consider requesting the Military Staff Committee to assist the Committee of Good Offices in arriving at a decision which would be technically viable from a military point of view. I consider that such action may well be taken by the Council under Article 47, paragraph 1 of the Charter, which reads in part as follows: "There shall be established a Military Staff Committee to advise and assist the Security Council on all questions relating to the Security Council's military requirements for the maintenance of international peace and security . . ." I trust that this suggestion may be considered in connexion with the last paragraph of the United States draft resolution, which provides for a similar procedure.

I should like to refer briefly to the important statement made before the Council on 14 October⁵

cesser le feu n'a pas été observé revêt une importance particulière par le fait même que la Commission consulaire, composée comme elle l'est et malgré la tendance qu'elle semble avoir à incliner vers un seul point de vue, n'a pas cru pouvoir donner de la situation un aperçu autre que celui qui figure aux paragraphes 2 et 3 du résumé du rapport.

Lorsque j'ai pris la parole le 9 octobre¹ pour soutenir le principe du retrait des troupes, j'ai reconnu qu'une telle décision donnerait lieu à de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Les représentants du Royaume-Uni² et de la Syrie³ les ont, depuis, étudiées plus en détail. Mais, on a également reconnu que ce retrait des troupes, qui éviterait en fait toute rencontre hostile entre les forces armées en présence, est une condition préalable de la stricte observation de l'ordre de cesser le feu. Nous avons donc proposé au Conseil de charger la Commission des bons offices d'étudier sur place l'ensemble de la question du retrait des troupes. Nous sommes heureux de constater que cette proposition a été incorporée depuis au projet de résolution soumis par le Royaume-Uni² et, maintenant à celui présenté par les Etats-Unis.

Nous n'en sommes pas moins d'avis que, tout en restant très prudent, le Conseil ne doit pas, par crainte des excès auxquels pourrait donner lieu le retrait des troupes, se laisser aller à tolérer un plus long retard dans l'exécution de l'ordre de cesser le feu. Il s'est écoulé dix semaines depuis que l'ordre de cesser le feu a été primitivement donné par le Conseil⁴, et toute autre décision susceptible d'être interprétée par l'une ou l'autre des parties au différend, ou par toutes les deux, comme permettant ou justifiant d'autres violations, ne saurait comporter des avantages pratiques.

Afin d'éviter ce risque, je propose respectueusement au Conseil de déclarer avec la plus grande netteté qu'il regrette profondément que l'ordre de cesser le feu n'ait pas été observé, et de faire connaître qu'il est disposé à prendre, conformément à la Charte, d'autres mesures nécessaires pour faire respecter ses décisions.

Après avoir entendu la discussion sur la question du retrait des troupes et de la fixation d'une ligne de démarcation, je me permets de proposer en outre au Conseil d'examiner s'il n'y a pas lieu d'inviter le Comité d'état-major à aider la Commission des bons offices à la recherche d'une solution techniquement acceptable au point de vue militaire. J'estime que le Conseil est parfaitement fondé à prendre une telle décision, en vertu du paragraphe premier de l'Article 47 de la Charte qui stipule notamment: "Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales . . .". Je crois que cette proposition pourrait être examinée en même temps que le dernier paragraphe du projet de résolution des Etats-Unis qui prévoit une procédure analogue.

Je voudrais revenir brièvement sur l'importante déclaration faite le 14 octobre⁵ devant le Conseil

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 95.

² *Ibid.*, No. 96.

³ *Ibid.*, No. 97.

⁴ *Ibid.*, No. 68, 173rd meeting.

⁵ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 95.

² *Ibid.*, No 96.

³ *Ibid.*, No 97.

⁴ *Ibid.*, No 68, 173ème séance.

by the representative of Colombia. If I understood him rightly, he was opposed to any further action by the Security Council on the Indonesian Question until the Council had decided what was to be done in respect of States Members of the United Nations—and, I assume, of non-members as well—which give no heed to the decisions or orders of the Security Council. I had the privilege of raising the same question with respect to the decisions and recommendations of the General Assembly, during the general debate of the current session of the Assembly.¹ I therefore consider it fortunate that the same question has now been raised before the Council where, in contrast to the Assembly, positive action is duly provided for under various Articles of the Charter. I refer to the specific provisions of Articles 25, 41, 48, and 49 of the Charter, and to the more general provisions of Article 2, paragraph 5 and of Articles 5 and 6. I do not believe that the Security Council is necessarily as helpless as it may have been made to appear.

In conclusion, may I be permitted to refer to the statement made by the USSR representative on 9 October, wherein he deplored the fact that the Philippines and China have not been more zealous in supporting the aspirations of the Indonesian people to independence. The record of my delegation on the question of freedom for non-self-governing peoples is well known since the days of San Francisco, and I do not feel it necessary to elaborate upon it. I ask the members to believe me when I say that, while certain other States may have supported and may be supporting the Indonesian cause before the Council for political or other reasons, or in the hope of using it for purposes of political propaganda, my country has sought to take part in the discussion in the sincere belief, based upon our own national experience, that the methods of peaceful agreement used by the United States and the Philippines are in the end to be preferred to violence in advancing the cause of non-self-governing peoples. This has been, and still is, the principal motivation of our appearance before the Council—a privilege which, it is now interesting to recall, in view of the regret expressed by Mr. Gromyko, was granted to us without help from the USSR representative when we applied for admission to participate in the deliberations of this Council, two negative votes being registered against us, one of them that of the USSR.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) We merely abstained from voting².

Mr. AUSTIN (United States of America) : I should like to review briefly the situation before the Council as I understand it.

On 1 August the Council passed its first resolution calling for the cessation of hostilities. On 25 August³ the Council organized the Consular Com-

¹ See *Official Records of the Second Session of the General Assembly, Plenary Meetings, 83rd meeting.*

² See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 76, 184th meeting.*

³ *Ibid.*, No. 83.

par le représentant de la Colombie. Si j'ai bien compris, il s'oppose à ce que le Conseil prenne d'autres mesures en ce qui concerne la question indonésienne, avant d'avoir fixé les mesures à prendre à l'égard des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, je présume, des Etats non Membres également—qui ne tiennent pas compte des décisions ou des ordres du Conseil de sécurité. J'ai eu l'honneur de soulever la même question en ce qui concerne les décisions et les recommandations de l'Assemblée générale, au cours de la discussion générale, à la session en cours de l'Assemblée¹. C'est pourquoi je suis heureux que le même problème se présente maintenant au Conseil qui, à la différence de l'Assemblée générale, peut prendre des mesures positives aux termes mêmes de divers Articles de la Charte. J'ai en vue les dispositions particulières des Articles 25, 41, 48 et 49, ainsi que les dispositions plus générales du paragraphe 5 de l'Article 2 et des Articles 5 et 6. Je ne crois pas que le Conseil de sécurité soit nécessairement aussi désarmé qu'on a bien voulu le dire.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la déclaration faite le 9 octobre par le représentant de l'URSS. Il a déploré que les Philippines et la Chine n'aient pas mis plus d'empressement à soutenir les aspirations du peuple d'Indonésie à l'indépendance. La position de ma délégation à l'égard de la question de la liberté des peuples non autonomes est bien connue depuis la Conférence de San-Francisco et je ne juge pas nécessaire de la préciser davantage. Certains Etats ont peut-être soutenu ou soutiennent actuellement la cause indonésienne devant le Conseil pour des raisons politiques ou autres, ou dans l'espoir de la faire servir à des fins de propagande politique; mais, je demande aux membres du Conseil de me croire, si mon pays a voulu prendre part aux débats c'est dans la conviction sincère, fondée sur sa propre expérience, que les méthodes de règlement pacifique auxquelles ont eu recours les Etats-Unis et les Philippines sont, en fin de compte, préférables aux méthodes de violence pour faire progresser la cause des populations non autonomes. Telle a été et telle est encore la principale raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui devant le Conseil—faveur qui, il est intéressant de le rappeler maintenant en raison des regrets exprimés par M. Gromyko, nous a été accordée sans l'appui du représentant de l'URSS, lorsque nous avons demandé à être admis à participer aux débats du Conseil et que deux voix, dont celle du représentant de l'URSS, se sont prononcées contre notre demande.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Nous nous sommes simplement abstenus de voter².

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais rappeler brièvement, telle que je l'envisage, la situation devant laquelle se trouve le Conseil.

Le 1er août, le Conseil a adopté une première résolution invitant les parties à cesser les hostilités. Le 25 août³, le Conseil a institué la Com-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, séances plénaires, 83ème séance.*

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 76, 184ème séance.*

³ *Ibid.*, No 83.

mission to report on "the observance of the cease-fire orders and the conditions prevailing in areas under military occupation or from which armed forces now in occupation may be withdrawn by agreement between the parties". By another resolution, adopted at the same meeting, the Council tendered its Good Offices to the parties through a committee of three members of the Council. On 26 August¹, the Council called upon the parties concerned to adhere to the Council's resolution of 1 August calling for the cessation of hostilities. Subsequently the Council received an interim report, dated 22 September, from the Consular Commission at Batavia; that report is contained in document S/573.

On 8 October, the Council's Committee of Good Offices held its first informal meeting². In accordance with decisions taken at that meeting, the Committee left by plane on 15 October on its way to Australia and eventually to Indonesia. On 14 October the Council received a telegraphic summary of the conclusions of the first full report of the Consular Commission; that summary is contained in document S/581. This morning the members of the Council received a paper entitled: *Report by the Consular Commission at Batavia to the Security Council (without appendices)*. I have not yet been able to study this report.

The Security Council has held several meetings on the Indonesian question during the last few weeks and now has before it the proposals of several delegations. There is, first, the USSR draft resolution³; secondly, the Australian draft resolution⁴; and thirdly the United Kingdom draft resolution, as revised in accordance with the suggestion of the representative of Belgium⁵. The Security Council has discussed these draft resolutions at some length and certain delegations have informally presented to the Council proposals for the modification of some of those drafts.

I have already given the views of my delegation² regarding the draft resolution put forward by the USSR. My delegation continues to believe that it would not be wise for the Council to approve this proposal. We cannot help but feel that it constitutes a wrong approach to the problem which faces the Council.

The real problem which the Security Council has before it seems to us to be the long-range settlement of the dispute between the parties concerned. In this respect, my delegation agrees with the excellent statement made by the Chinese representative on 14 October. Both the parties concerned continue, as I understand it, to subscribe to the principles of the Linggadjati Agreement⁶. That is a fact of vital importance of which we should never lose sight. We have embarked on a course the main objective of which is agreement between the parties on all issues

mission consulaire chargée de faire rapport sur "l'exécution des ordres de cesser le feu et sur les conditions régnant dans les régions occupées militairement ou desquelles pourront être retirées, par accord entre les parties, des forces armées actuellement en occupation". En vertu d'une autre résolution adoptée à la même séance, le Conseil a offert ses bons offices aux parties, par l'intermédiaire d'une Commission de trois membres du Conseil. Le 26 août¹, le Conseil a invité les parties en cause à se conformer à la résolution du Conseil du 1er août, invitant les parties à cesser les hostilités. Par la suite, le Conseil a reçu un rapport provisoire en date du 22 septembre établi par la Commission consulaire de Batavia; ce rapport figure au document S/573.

Le 8 octobre, la Commission des bons offices a tenu sa première séance officieuse². Conformément aux décisions prises à cette séance, la Commission est partie par avion le 15 octobre à destination de l'Australie avant de rejoindre l'Indonésie. Le 14 octobre, le Conseil a reçu un résumé télégraphique des conclusions du premier rapport complet de la Commission consulaire; ce résumé figure au document S/581. Ce matin, les membres du Conseil ont reçu un document intitulé: *Rapport de la Commission consulaire de Batavia au Conseil de sécurité (sans les annexes)*. Je n'ai pas encore eu la possibilité d'étudier ce rapport.

Au cours de ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances consacrées à la question indonésienne et il est maintenant saisi des propositions de plusieurs délégations. Il y a tout d'abord le projet de résolution de l'URSS³, puis le projet de résolution de l'Australie⁴, et enfin le projet de résolution du Royaume-Uni, modifié par la proposition du représentant de la Belgique⁵. Le Conseil de sécurité a discuté assez longuement ces projets de résolutions et certaines délégations ont officieusement présenté au Conseil des propositions d'amendement pour plusieurs d'entre eux.

J'ai déjà exposé les vues de ma délégation² en ce qui concerne le projet de résolution soumis par l'URSS. Ma délégation continue de considérer qu'il ne serait pas sage, de la part du Conseil, d'adopter cette proposition. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que ce serait envisager sous un mauvais angle le problème en face duquel se trouve le Conseil.

Le véritable problème qui se pose au Conseil de sécurité c'est, à ce qu'il nous semble, le règlement durable du différend qui sépare les parties en cause. A cet égard, ma délégation approuve la déclaration des plus intéressantes faite le 14 octobre par le représentant de la Chine. Les deux parties en cause continuent, me semble-t-il, d'adhérer aux principes de l'Accord de Linggadjati⁶. C'est là un fait d'importance essentielle que nous ne devrions jamais perdre de vue. La tâche que nous avons entreprise a pour principal objet l'accord entre les parties sur tous les problèmes que

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 84, 195th meeting.

² *Ibid.*, No. 95.

³ *Ibid.*, No. 93.

⁴ *Ibid.*, No. 96.

⁵ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, published by the Netherlands Information Bureau, New York.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 84, 195ème séance.

² *Ibid.*, No 95.

³ *Ibid.*, No 93.

⁴ *Ibid.*, No 96.

⁵ Voir "The Political Events in the Republic of Indonesia," document publié par le Bureau d'Information des Pays-Bas à New-York.

involved in the present situation. Our main hopes, therefore, should be placed on the success of the efforts of our Committee of Good Offices in promoting a settlement of the basic issues involved in the dispute.

It is quite clear that the cessation of hostilities was an essential prerequisite to the attainment of the resumption of negotiations between the parties. Likewise the work of the Consular Commission in observing and reporting on the effectiveness of our resolution calling for the cessation of hostilities is subsidiary and accessory to the main task which confronts the Council. I do not minimize the importance of the cessation of hostilities for the solution of the long-term problem; I merely wish to present it in its proper perspective.

If we approach in this way the problem which is being considered by the Security Council in the form of the various draft resolutions before it, it seems to me that we may reach a wise solution and one which will lead us towards rather than away from a successful disposition of the whole matter.

My delegation is in full agreement with those who wish to find a practicable method of bringing to an end the continuing hostilities. We are prepared to support measures which will accomplish this result. It appears to us that the first paragraph of the interim report of 11 October 1947 from the Consular Commission provides the best basis for action by the Security Council at this time. I believe it constitutes the first paragraph of Chapter IV of the report filed with us this morning. The paragraph reads:

"Cease-fire orders were duly given but there was no confidence by Netherlands or Indonesian Republic that the other side would carry them out, and no attempt was made by either side to come to an agreement with the other about means of giving effect to the order."

I call the attention of the Security Council to the fact that the parties have apparently made no effort to reach an agreement regarding the cessation of hostilities. It seems obvious that an effective truce is a prerequisite to fruitful negotiations and that therefore the effectiveness of our Committee of Good Offices will be substantially prejudiced by the failure of the parties to reach an agreement regarding the cessation of hostilities.

This problem, therefore, naturally becomes the first matter for consideration by the Committee of Good Offices. We have no doubt that it can find a way to surmount this difficulty without prejudice to the rights, claims or positions of the parties concerned in regard to the merits of the dispute. It is our opinion that we can most effectively further the solution of the dispute by calling upon the parties to agree upon arrangements for the cessation of hostilities with the aid of the Committee of Good Offices.

However, it may be advantageous for the Security Council to make certain that all concerned have a clear understanding of the general principles underlying the Council's resolution regarding a cease-fire. From a glance at the re-

pose la situation présente. Nous devons en conséquence placer tous nos espoirs dans le succès des efforts tentés par la Commission de bons offices pour parvenir au règlement des problèmes fondamentaux que soulève le différend.

Il est tout à fait évident que la cessation des hostilités était une condition préalable essentielle de la reprise des négociations entre les parties, et d'ailleurs, la tâche de la Commission consulaire lorsqu'elle recherche si notre résolution invitant les parties à cesser les hostilités a bien été observée et lorsqu'elle fait rapport à ce sujet, n'a qu'une importance secondaire et accessoire par rapport à l'objectif principal que le Conseil doit atteindre. Je ne sous-estime pas l'importance que présente la cessation des hostilités pour la solution du problème à longue échéance. Je désire seulement la présenter sous son jour véritable.

Si nous envisageons ainsi le problème que posent au Conseil de sécurité les divers projets de résolutions dont il est saisi, il me semble que nous pourrons parvenir à une solution judicieuse qui nous rapproche, plutôt que de nous en éloigner, d'un heureux règlement de toute la question.

Ma délégation est pleinement d'accord avec ceux qui désirent trouver un moyen pratique de mettre fin aux hostilités encore en cours. Nous sommes disposés à appuyer les mesures permettant d'obtenir ce résultat. Il nous semble que le paragraphe premier du rapport provisoire en date du 11 octobre 1947 établi par la Commission consulaire fournit la meilleure base sur laquelle le Conseil puisse s'appuyer présentement pour agir. Je crois que c'est le paragraphe premier du chapitre IV du rapport qui nous a été distribué ce matin. Il est dit dans ce paragraphe :

"Les ordres de cesser le feu ont été dûment donnés, mais, ni du côté hollandais, ni du côté indonésien, on n'a fait confiance à l'autre partie pour les exécuter et aucune tentative n'a été faite de part ou d'autre pour arriver à un accord sur les moyens de leur donner effectivement suite."

J'attire l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que les parties n'ont fait apparemment aucun effort pour parvenir à un accord en ce qui concerne la cessation des hostilités. Il semble évident qu'une trêve effective est la condition préalable de négociations fructueuses et qu'en conséquence, le fait, pour les parties, de ne pas parvenir à un accord concernant la cessation des hostilités nuira considérablement à l'efficacité de l'action de notre Commission de bons offices.

Ce problème devient donc tout naturellement le premier sur lequel la Commission de bons offices devra faire porter son attention. Nous ne doutons pas qu'elle trouve un moyen de surmonter cette difficulté sans préjudice des droits, des revendications ou de la position des parties en cause, en ce qui concerne le fond du différend. Nous sommes d'avis que la manière la plus efficace de parvenir à un règlement du différend est d'inviter les parties à se mettre d'accord sur les dispositions à prendre en vue de faire cesser les hostilités, avec l'aide de la Commission de bons offices.

Cependant, il pourrait y avoir avantage pour le Conseil de sécurité à s'assurer que toutes les parties intéressées comprennent bien les principes généraux qui sont à la base de la résolution du Conseil relative à l'ordre de cesser le feu. Un

port filed with us this morning, it is apparent that varying interpretations are reported therein. I have not yet had time to study this report.

In the view of my Government, the Council's resolution regarding a cease-fire cannot be interpreted to mean that either party is permitted, by the use of its armed forces in military action, to alter substantially the area under its control. As pointed out by several members of the Council, there will of course be special cases where action by one or the other party is justified by reason of special circumstances.

Members of the Security Council have discussed various arrangements which could be made to put an end to these hostilities, and various points of view have been expressed. The view of my delegation is that we should not attempt to decide, even in principle, on the basis of the evidence before us here in the Council, as to which of the various methods would be best suited to this case. It is to be understood that our position was taken before reading the report received this morning. I believe we should have confidence at this stage in the desire of the parties to reach an agreement on all matters and in the ability of our Committee of Good Offices to aid them in this endeavour. After the arrival of the Committee of Good Offices, it is the view of my Government that the Consular Commission, which now has a number of military officers on its staff, should place itself at the disposal of the Committee of Good Offices. Perhaps that would meet the views of the representative of the Philippines regarding the special skill and knowledge of military men in arranging for a suitable agreement as far as it relates to the military situation.

I have the honour to present for the consideration of the Security Council the following draft resolution, which is contained in document S/585:

"The Security Council,

"Having received and taken note of the summary of the report of the Consular Commission dated 11 October 1947, indicating that the Council's resolution of 1 August 1947 relating to the cessation of hostilities has not been fully effective;

"Having taken particular note of paragraph 1 of that summary, pointing out that no attempt was made by either side to come to an agreement with the other as to the means of giving effect to that resolution,

"Calls upon the parties concerned forthwith to consult with each other as to the means to be employed in order to give effect to the cease-fire resolution and, pending agreement, to cease any activities which directly or indirectly contravene that resolution;

"Requests the Committee of Good Offices to assist the parties in reaching agreement on an arrangement which will ensure the observance of the cease-fire resolution;

"Requests the Consular Commission, together with its military assistants, to make its services available to the Committee of Good Offices."

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I shall not be long, but I feel the need has arisen for me to

coup d'oeil jeté sur le rapport qui nous a été distribué ce matin m'a permis de constater qu'il contient des interprétations divergentes. Je n'ai pas encore eu le temps d'étudier ce rapport.

De l'avis de mon Gouvernement, on ne peut interpréter la résolution du Conseil relative à la cessation des hostilités, comme autorisant l'emploi, par l'une ou l'autre des parties, de forces armées, à des opérations qui tendent à modifier considérablement la zone qu'elle occupe. Comme l'ont souligné plusieurs membres du Conseil, il se présentera, bien entendu, des cas particuliers dans lesquels des circonstances spéciales justifieront une action militaire de la part de l'une ou l'autre des deux parties.

Les membres du Conseil de sécurité ont discuté des diverses dispositions que l'on pourrait prendre pour mettre fin aux hostilités et divers points de vue ont été exprimés. Ma délégation est d'avis que nous ne devons pas essayer de décider, même en principe, d'après les faits portés ici à notre connaissance, de celle des diverses méthodes proposées qui conviendrait le mieux dans le cas présent. Il doit être entendu que notre attitude a été adoptée avant que nous ayons lu le rapport reçu ce matin. J'estime que nous devons pour le moment croire au désir qu'ont les parties de parvenir à un accord sur tous les points et à l'aptitude de notre Commission de bons offices à les aider dans leur effort en ce sens. Mon Gouvernement estime que la Commission consulaire, dont le personnel comprend actuellement un certain nombre d'officiers, devrait se mettre à la disposition de la Commission de bons offices dès l'arrivée de celle-ci. Peut-être cela rentrerait-il dans les vues du représentant des Philippines sur les connaissances et les aptitudes spéciales des militaires, lorsqu'il s'agit de parvenir à un accord satisfaisant sur tout ce qui touche à la situation militaire.

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité le projet de résolution suivant qui figure au document S/585:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant été saisi et ayant pris acte du résumé du rapport de la Commission consulaire en date du 11 octobre 1947, indiquant que la résolution du Conseil du 1er août 1947 relative à la cessation des hostilités n'a pas été complètement suivie d'effet;

"Ayant pris acte en particulier du paragraphe 1 de ce résumé qui signale que les deux parties n'ont fait aucune tentative pour conclure un accord sur les moyens de donner effet à cette résolution,

"Invite les parties intéressées à se consulter immédiatement sur les moyens à utiliser pour donner effet à la résolution concernant la cessation du feu et, en attendant la réalisation d'un accord, de mettre fin à toutes les activités qui, directement ou non, vont à l'encontre de cette résolution;

"Prie la Commission de bons offices d'aider les parties à arriver à un accord sur les dispositions qui permettront d'appliquer la résolution concernant la cessation du feu;

"Prie la Commission consulaire de mettre ses services, ainsi que ceux de ses adjoints militaires, à la disposition de la Commission de bons offices."

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je serai bref mais j'estime qu'il me

state our position, chiefly because of what has been said here by the four speakers who spoke first on 14 October. They accused us of disregarding the cease-fire resolution of the Security Council.

I submit that, as staunch and consistent supporters of international organizations in general, and of the United Nations in particular, we have done all we could to observe that resolution as far as was possible in the circumstances, and that was a very great deal. Of course, anyone who choose to ignore the circumstances may point to several instances in which we were forced by the realities of the situation to deviate from the resolution regarding a cease-fire. That is easy enough. But I do not believe that anyone with due regard to common sense will apply any such purely formal criterion.

In other words, the main question is not whether there have been deviations from the resolution regarding a cease-fire, but why there have been deviations from the resolution regarding a cease-fire.

I submit that we have complied in spirit with the Council's wishes. Also—and I stress this point—we have never used our armed forces, to use the language of the representative of the United States, "to alter substantially" the area under our control on 4 August.

I am confident that we acted as the great majority of the nations represented on the Council would have acted in those circumstances. I submit that those nations, if they had our knowledge of the situation, would have interpreted the request for a cease-fire as we did.

It will be remembered that on 26 August¹ I gave an example of why there had to be such deviations. I mentioned the case of 4,000 Chinese driven together in a cemetery beyond our lines, without food, water or shelter and who were perishing in the tropical sun. I said that we went there and rescued them. I asked, although without obtaining the straight answer I then hoped to receive, whether we should desist from such technical breaches of the resolution regarding a cease-fire. This is only one example. It can easily be multiplied and I shall not fail to multiply it if necessary.

The Chinese representative, in a speech which I thought was a model of common sense, explained how such technical deviations, in the peculiar circumstances prevailing in Java and Sumatra, are inevitable.

We have stated repeatedly that we accepted the cease-fire resolution of the Council, although we question the Council's right to issue it; and we have observed it as much as possible, but not blindly, not when too literal an observance would mean death, danger or misery to large groups of people. That is why, having at heart first and foremost the interests of the peaceful population—those people for whose security we feel responsi-

faut faire connaître notre position, en raison surtout de ce qui a été dit ici par les quatre orateurs qui ont été les premiers à parler le 14 octobre. Ils nous ont accusés de ne pas tenir compte de la résolution du Conseil de sécurité relative à la cessation des hostilités.

J'affirme que notre pays, partisan convaincu et fidèle des organisations internationales en général et de l'Organisation des Nations Unies en particulier, a fait tout ce qu'il pouvait pour se conformer à cette résolution dans la mesure où les circonstances le permettaient, ce qui était déjà beaucoup. Bien entendu, quiconque préfère ignorer les circonstances peut mettre en relief plusieurs cas dans lesquels nous avons été contraints par les réalités de la situation à nous écarter de la résolution relative à la cessation des hostilités. C'est chose assez facile. Mais je crois qu'il n'y aura personne, qui respecte le bon sens, pour s'en tenir à un critérium aussi purement formel.

En d'autres termes, la question essentielle n'est pas de savoir si l'on a dérogé à la résolution relative à la cessation des hostilités mais pourquoi on y a dérogé.

J'affirme que nous avons respecté, dans leur esprit, les désirs du Conseil. Je tiens à souligner aussi que nous n'avons jamais employé nos forces armées pour "modifier considérablement"—selon les termes employés par le représentant des Etats-Unis—la zone qui était sous notre contrôle le 4 août.

Je suis persuadé que nous avons agi comme la grande majorité des nations représentées à ce Conseil l'auraient fait dans ces circonstances. J'estime que ces nations, si elles connaissaient la situation comme nous la connaissons, auraient interprété l'invitation à cesser le feu comme nous l'avons fait.

On se souviendra que le 25 août¹, j'ai donné un exemple des raisons pour lesquelles il avait fallu dans certains cas ne pas se conformer strictement à cette invitation. J'ai cité le cas des 4.000 Chinois refoulés dans un cimetière au delà de nos lignes, sans nourriture, sans eau et sans abri, en train de périr, sous le soleil tropical. J'ai dit que nous nous étions portés à leur secours et j'ai demandé, sans toutefois obtenir la réponse nette que j'espérais recevoir, si nous devions nous abstenir de telles dérogations de principe à la résolution relative à la cessation des hostilités. Il ne s'agit là que d'un seul cas. Je pourrais multiplier les exemples et je ne manquerai pas de le faire si besoin est.

Le représentant de la Chine a expliqué, dans un discours qui constitue, à mon avis, un modèle de bon sens, pourquoi de telles dérogations de principe sont inévitables étant donné les circonstances particulières qui existent à Java et à Sumatra.

Nous avons déclaré à maintes reprises que nous acceptions la résolution du Conseil relative à la cessation des hostilités, bien que nous contestions son droit à la prendre, et nous l'avons observée dans toute la mesure du possible, mais pas aveuglément, lorsque son observation trop littérale risquait d'entraîner la mort, des dangers ou des souffrances pour un grand nombre de personnes. C'est pourquoi, ayant à cœur avant tout les in-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 84, 195th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 84, 195ème séance.

ble—we felt compelled to carry out what have been called here "mopping-up operations".

I do not want to repeat myself, but I feel I must recall again the orders and encouragements of the highest Republican leaders, both civil and military, to their followers within and without the Republican armed forces to attack us and destroy the economic resources which the country so desperately needs for its rehabilitation. I have placed on the Council table documentary evidence of such orders and encouragements, and I feel I have a right to ask that that evidence should not be ignored or glossed over. Those orders and encouragements were acted upon and, in cases where, in spite of the Council's cease-fire resolution, they were acted upon, we took that action which the higher interests of the inhabitants of those regions demanded.

I submit with full conviction that to observe the cease-fire resolution in those circumstances in a literal and formalistic manner would have been a crime for which neither we nor, I feel, the majority of the Council would care to be responsible. If the Council had wanted to make sure that the resolution regarding a cease-fire was observed to the letter, it should have implemented that resolution by an offer to send armed forces for the purpose of ensuring its observance. I think the representative of Brazil was quite right when, on 11 October¹, he called attention to the teachings of experience in this respect in Latin America. At any rate the Council did not do that; and it does not seem reasonable that we, rather than the Council itself, should be blamed in circumstances which, I repeat, could not be disregarded, for what appeared to be unavoidable.

It is here, it seems to me, that lies the weakness of the otherwise remarkable ideas advanced by my neighbour and friend, General Romulo. If turning the matter over to the Military Staff Committee would help matters, I should be entirely in favour of it. But what could that Committee do, without an adequate staff, that the numerous officers of the nations represented by their consuls at Batavia cannot do? It seems to me only a further complication of an already complicated matter, and we all know how easily complication may lead to confusion which, I feel, is the last thing anybody here desires. Let us simplify rather than complicate things.

There is little more I have to say with regard to the USSR and Australian draft resolutions, as they are now before us, except the following. I have been advised that these proposals have to such an extent alarmed the population of those districts where we have re-established peace and security that tens of thousands are preparing to go on the move in the event that we should withdraw our forces. I can scarcely believe that anyone around this table expects that Republican

térêts de la population pacifique—population dont à notre avis, nous devons assurer la sécurité—nous nous sommes vus contraints d'effectuer ce que l'on a qualifié ici des "opérations de nettoyage".

Je ne veux pas me répéter mais j'estime qu'il me faut rappeler une fois de plus les ordres et les encouragements donnés par les principaux chefs républicains, civils et militaires, à leurs partisans appartenant ou non aux forces armées républiques, pour qu'ils nous attaquent et détruisent les ressources économiques, ressources dont le pays a si désespérément besoin pour sa reconstruction. J'ai soumis au Conseil des documents établissant l'authenticité de ces ordres et de ces encouragements et je crois avoir le droit de demander que l'on n'ignore pas ces preuves et que l'on en tienne compte. Ces ordres et ces encouragements ont été suivis. Lorsqu'il en a été ainsi, et en dépit de la résolution du Conseil relative à la cessation des hostilités, nous avons pris les mesures qu'exigeait l'intérêt supérieur des habitants.

Je suis absolument persuadé que dans de telles circonstances l'observation formelle et littérale de la résolution relative à la cessation des hostilités eût été un crime dont pas plus que nous, je crois, la majorité des membres du Conseil ne se soucieraient d'assumer la responsabilité. Si le Conseil avait voulu s'assurer que la résolution relative à la cessation des hostilités était observée à la lettre, il aurait dû offrir pour la mise en oeuvre de sa résolution, d'envoyer sur place des forces armées chargées d'en assurer l'observation. Je pense que le représentant du Brésil a eu parfaitement raison, le 11 octobre¹, d'attirer l'attention sur les leçons de l'expérience en Amérique latine, dans ce domaine. Quoiqu'il en soit, le Conseil n'a pas fait d'offre de cette nature et il ne semble pas raisonnable qu'on s'en prenne à nous et non pas au Conseil lui-même, pour ce qui paraissait inévitable dans des circonstances dont, je le répète, on ne saurait refuser de tenir compte.

C'est là, à mon avis, le point faible des idées, par ailleurs remarquables, développées par mon voisin et ami le général Romulo. Si l'on pouvait arranger les choses en renvoyant la question au Comité d'état-major, je serais tout à fait partisan de cette initiative, mais que pourrait faire ce Comité, avec un personnel insuffisant, que les nombreux officiers des nations représentées par leurs consuls à Batavia ne puissent pas faire? Il me semble que ce serait compliquer encore davantage une situation qui l'est déjà suffisamment et nous savons tous combien aisément les complications peuvent conduire à la confusion, ce qui, je crois, est la dernière chose qu'aucun d'entre nous désire. Il nous faut simplifier plutôt que compliquer les choses.

J'ai peu de chose à dire au sujet des projets de résolutions de l'URSS et de l'Australie qui nous sont soumis en dehors de ce qui suit. J'ai su que, dans les régions où nous avons rétabli la paix et la sécurité, ces propositions ont alarmé la population au point que des dizaines de milliers de gens se préparent à les évacuer dans l'éventualité où nous retirerions nos troupes. J'ai peine à croire qu'aucun des membres du Conseil compte que des promesses d'amnistie des Républicains,

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 96.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 96.

promises of amnesty, as recommended by the representative of Syria¹, would dissuade these people from trekking away to safer areas. They have learned to be realistic, and they will act accordingly.

The Republican Government says that it guarantees safety, peace and order in all areas evacuated by us². This guarantee may have some significance at some as yet undetermined future date, when a solution of the political problem is assured; but as yet I have no doubt whatsoever but that it would prove to be premature. All previous experience—and I refer to what I said before about incidents in the Soerabaya area³—points in that direction. I can very well understand that the Republican Government would like to be able to guarantee safety and order there, but it is purely wishful thinking to suggest or to believe that that Government can guarantee anything of the kind as things stand at present.

I beg the Council, therefore, to reflect on how much more human misery it would cause by adopting the USSR draft resolution, or even the Australian draft resolution, let alone the suggestion of the Government of the Republic. There would be the same dismal stream of refugees which we have seen in so many pictures of what is happening these days in other parts of the world; and that would show how much the masses desire the return of that domination of the few who command in Jogjakarta.

Moreover, let me make this quite clear: we want to end our occupation as soon as conditions allow us to do so. We are not there to stay. We are there to guarantee peace and security only for as long as, in our considered judgment, it would be utter levity to withdraw. The sooner we can withdraw, the more pleased we shall be. Does anyone seriously think that it is to our advantage to maintain forces of occupation there?

I should like to say a few words with regard to the synopsis of the full report of the Consular Commission. I think it is not the sort of docu-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

² The following is the text of a letter dated 15 October 1947 from Mr. Thamboe, representative of the Republic of Indonesia, addressed to the Secretary-General of the United Nations; the same message was confirmed by cablegram by Mr. Sjahrir, Ambassador-at-large of the Republic of Indonesia:

Document S/583

16 October 1947

[Original text: English]

I am instructed by my Government to communicate the following message to the Security Council:

"The Republican Government urges the withdrawal of Netherlands troops in Republican territory to their positions *ante bellum*. The Republican Government guarantees safety, peace and order in all areas evacuated by Netherlands troops. The Republic of Indonesia thereby accepts supervision, as well as co-operation from the Security Council or any other international body set up for that purpose."

³ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 95.

que recommande le représentant de la Syrie¹, pourront dissuader ces gens d'émigrer vers des zones plus sûres. Ils ont appris à être réalistes et ils agiront en conséquence.

Le Gouvernement républicain déclare qu'il garantit la sécurité, la paix et l'ordre dans toutes les régions que nous aurons évacuées². Cette garantie pourra avoir une certaine valeur à une date future encore imprécise, une fois que le problème politique aura été résolu. Mais pour le moment, je n'ai pas le moindre doute qu'elle se révélerait prématuree. Tous les faits passés—and je me réfère à ce que j'ai dit précédemment au sujet des incidents survenus dans la région de Sourabaya³—semblent l'indiquer. Je comprends très bien que le Gouvernement républicain ait le désir de pouvoir garantir l'ordre et la sécurité dans ces régions, mais c'est prendre ses désirs pour des réalités que de laisser entendre ou de croire que ce Gouvernement puisse garantir un ordre et une sécurité quelconques dans l'état actuel des choses.

Je prie le Conseil de considérer par conséquent, à quel point il accroîtrait les souffrances des populations en adoptant le projet de résolution de l'URSS, ou même le projet de résolution de l'Australie, sans parler de la suggestion du Gouvernement républicain. On assisterait de nouveau à un lamentable exode de réfugiés, tel que celui qu'évoquent tant de photographies de ce qui se passe en ce moment dans d'autres parties du monde, ce qui montrerait à quel point les masses aimeraient retourner sous la domination du petit groupe qui est au pouvoir à Djokjakarta.

D'ailleurs, je tiens à bien préciser ce point: nous tenons à mettre fin à l'occupation dès que la situation nous le permettra. Nous ne sommes pas dans ce pays pour y rester; nous y sommes seulement pour garantir la paix et la sécurité tant que nous n'aurons pas jugé sage de nous retirer. Plus tôt nous pourrons nous retirer et plus nous serons contents. Peut-on s'imaginer sérieusement que nous ayons intérêt à maintenir là-bas des forces d'occupation?

Je voudrais dire quelques mots au sujet du résumé du rapport complet de la Commission consulaire. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 97.

² Voici le texte de la lettre, en date du 15 octobre 1947, adressée par M. Thamboe, représentant de la République d'Indonésie, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; le même message a été confirmé par câble de M. Soetan Sjahrir, Ambassadeur de la République d'Indonésie:

Document S/583

16 octobre 1947

[Texte original en anglais]

Je suis chargé par mon Gouvernement de transmettre le message suivant au Conseil de sécurité:

"Le Gouvernement de la République demande instamment que les troupes néerlandaises qui se trouvent sur le territoire républicain se retirent sur les positions qu'elles occupaient avant les hostilités. Le Gouvernement de la République se porte garant de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans toutes les régions évacuées par les troupes néerlandaises. La République d'Indonésie accepte, par les présentes, le contrôle aussi bien que la coopération du Conseil de sécurité ou de tout autre organisme international créé à cet effet."

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 95.

ment from which any conclusions can fairly be drawn. That is one of my objections to the USSR draft resolution, the Australian draft resolution and also, to some extent at least, the United States draft resolution. It would be preferable to wait a few more days, until we have read the full report of the Consular Commission, which has now been placed on the table, although the appendices, I am told, are still missing. One does not judge a book on the basis of its table of contents.

I wish to add that I was distressed the other day to observe that some members of the Council tried, on the one hand, to belittle or rule out of court those passages of the synopsis which were favourable to us while, on the other hand, they made as much as they possibly could of anything that could be presented as unfavourable, conveniently ignoring those passages which were unfavourable to the other side. Those members seemed to be the over-zealous advocates of one party, acting on preconceived opinions, rather than impartial members of this high forum, members who, under the Charter, are supposed to speak not as the agents of their respective Governments' foreign policy, but in the name of the collectivity of the Members of the United Nations. Nothing seems more calculated to undermine public confidence in the Security Council.

Let me turn now to the United States draft resolution. It seems to me that, in some respects, that proposal does not take into account the realities of the situation. For instance, it stipulates that the parties should, or even must consult with each other in order to ensure the observance of the resolution regarding a cease-fire. Sufficient consideration was not given, apparently, to the problem of whether, as long as the attitude of those who seemingly hold the real power behind the scenes in Jogjakarta, is as aggressive as it unfortunately is, there can be any question of such conversations being fruitful or even possible.

Furthermore, the United States draft resolution says that there must not be any more deviations from the cease-fire order. I refer again to such cases as that of the 4,000 Chinese which I have already mentioned, or that of people in a concentration camp near Siantar, in Sumatra, whom we freed. I call the attention of the Council to the fact that the *New York Times* reported other cases of this nature on 19 and 21 October. Should such actions be prohibited? I think that question answers itself.

I know very well that, in his statement, the representative of the United States has made allowance for such cases, and I am the first to recognize that fact. However, that statement is a statement of only one representative on the Security Council. Moreover, such statements, as the members of the Council know, are short-lived and are buried in the records of the Council. What the general public sees are not such statements, but the resolutions themselves, which are permanent. We have grave objections to being placed in such a position that, even if we act for praiseworthy reasons, we can be accused of committing what

document dont on puisse, en toute équité, tirer des conclusions. C'est là une de mes objections contre le projet de résolution de l'URSS, celui de l'Australie, et aussi, dans une certaine mesure du moins, contre le projet de résolution des Etats-Unis. Il serait préférable d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce que nous ayons lu le rapport complet de la Commission consulaire qui vient de nous être apporté, bien que, me dit-on, les annexes manquent encore. On ne juge pas un livre d'après sa table des matières.

Je désire ajouter que j'ai été affligé, l'autre jour, de constater que, d'un côté, quelques membres du Conseil essayaient de sous-estimer l'importance des passages du résumé qui nous étaient favorables ou même de les rejeter alors que, d'un autre côté, ils faisaient état, dans toute la mesure du possible, de tout ce qui pouvait être interprété comme nous étant défavorable, en laissant commodément dans l'ombre les passages défavorables à l'autre partie. Ces membres semblent agir en avocats trop zélés d'une seule partie, guidés par des opinions préconçues plutôt qu'en membres impartiaux de cet éminent Conseil, membres qui, d'après la Charte, sont censés s'exprimer non pas en tant que représentants de la politique étrangère de leurs Gouvernements respectifs, mais au nom de la collectivité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne semble être mieux fait pour ébranler la confiance du public dans le Conseil de sécurité.

J'en arrive maintenant au projet de résolution des Etats-Unis. Il me semble qu'à certains égards il ne tient pas compte des réalités de la situation. Par exemple, il y est prévu que les parties devraient, et même doivent se consulter en vue d'assurer la mise en œuvre de la résolution relative à la cessation des hostilités. Ce projet ne s'attache pas suffisamment, semble-t-il, à la question de savoir si des conversations de ce genre pourront avoir des résultats heureux ou même si elles pourront avoir lieu tant que l'attitude de ceux qui constituent apparemment le véritable pouvoir dans les coulisses de Djogjakarta sera aussi agressive et aussi hostile qu'elle l'est malheureusement en réalité.

En outre, il est dit dans le projet de résolution des Etats-Unis qu'il ne doit plus y avoir d'infractions à l'ordre de cesser le feu. Je me réfère de nouveau à des cas tels que celui des 4.000 Chinois que j'ai déjà mentionné, ou de ces personnes qui se trouvaient dans ces camps de concentration près de Siantar, à Sumatra, et que nous avons libérés. J'attire l'attention du Conseil sur le fait que le *New York Times* a signalé d'autres cas analogues les 19 et 21 octobre. Convient-il d'interdire des agissements de ce genre? Je crois que la réponse à cette question est évidente.

Je sais très bien que, dans sa déclaration, le représentant des Etats-Unis a admis des cas de ce genre, et je suis le premier à reconnaître ce fait. Mais sa déclaration est la déclaration d'un membre seulement du Conseil de sécurité. De plus, de telles déclarations, les membres du Conseil ne l'ignorent pas, sont éphémères et sont ensevelies dans les procès-verbaux du Conseil. Ce que voit la masse du public, ce ne sont pas les déclarations de ce genre, mais les résolutions elles-mêmes, qui sont permanentes. Nous avons de sérieuses raisons de nous opposer à ce que l'on nous place dans une position telle que—même

some people would call yet another breach of the cease-fire order.

On the one hand, I am convinced of the excellent intentions of the United States delegation when it drafted this text. On the other hand, I want to say emphatically that we wish to abide by the resolution regarding a cease-fire as much as we possibly can. We are not the sort of people to act arbitrarily, nor do we wish to push our lines forward. But I think I have shown that it is not reasonable to ask us never to deviate from the cease-fire order in any circumstances. That is what the United States draft resolution asks, as it is worded at present.

Although we are prepared to accept the other paragraphs of this draft resolution, I really feel that the second and third paragraphs are altogether too theoretical; they do not take the realities into account. I respectfully suggest that it would be best to omit those two paragraphs. It is especially the third paragraph which, in spite of its excellent intentions, does not seem to fit the circumstances. We already have had two resolutions regarding a cease-fire. Why start a sort of inflation by having a third?

In any case, should the Council adopt the second and third paragraphs, and I hope it will not, I claim in advance that they are not fully practicable; and I do not want to hear accusations later on, when it becomes apparent that they have not been fully effective in practice. For, as things unfortunately stand, they cannot be fully effective in practice. I respectfully submit that it is not enough for the Council to adopt a resolution; in addition to being acceptable, a resolution should also be workable. I think that, unlike the second and third paragraphs, the rest of the draft resolution will be perfectly effective in practice. As I have said, we accept all the rest, but not the second and third paragraphs. I hope, therefore, that the Council will see fit to vote separately on each paragraph of the United States draft resolution, but only after having read the full report of the Consular Commission and its appendices which we do not yet have, instead of voting on the basis of the table of contents.

Now I should like to engage, if I may, in a little peace-mongering. It is no use, as has been done here from time to time, and not in relation to the Indonesian question alone, to emphasize differences and to magnify that which separates. We have repeatedly pledged ourselves by word and deed to work with the Indonesian people for their freedom. By that pledge we stand unwaveringly. I also wish to recall that outside the Republic, in those vast areas of East Indonesia and Borneo, Netherlands nationals and Indonesians alike have shown that they can work together in a spirit of constructive good will. In these regions settled conditions have made possible the election of stable, democratic Governments, and under these Governments reconstruction and de-

si nous agissons pour des motifs louables—on puisse nous accuser de commettre ce que certaines personnes appelleraient encore de nouvelles infractions à l'ordre de cesser le feu.

D'une part, je suis convaincu des excellentes intentions dont la délégation des Etats-Unis était animée en rédigeant son texte, et d'autre part, je tiens à lire expressément que nous désirons observer la résolution relative à la cessation des hostilités, dans toute la mesure du possible. Nous ne sommes pas de ceux qui agissent arbitrairement et nous n'avons pas l'intention de progresser davantage. Je crois cependant avoir démontré qu'il n'est pas raisonnable de nous demander de ne jamais contrevir, en aucune circonstance, à l'ordre de cesser le feu. C'est ce que demande, dans sa rédaction actuelle, le projet de résolution des Etats-Unis.

Bien que nous soyons tout disposés à accepter les autres paragraphes de ce projet de résolution, j'estime vraiment que les deuxième et troisième paragraphes en sont beaucoup trop théoriques; ils ne tiennent pas compte de la situation réelle. Je me permets de suggérer qu'il vaudrait mieux les supprimer. C'est surtout le troisième paragraphe qui, malgré les excellentes intentions de ses rédacteurs, ne semble pas s'accorder avec les circonstances. Nous avons déjà deux résolutions relatives à la cessation des hostilités. Pourquoi lancer la mode de l'inflation en en introduisant une troisième?

De toute façon, si le Conseil de sécurité devait adopter les deuxième et troisième paragraphes, et j'espère qu'il n'en fera rien, je déclare par avance que ceux-ci ne sont pas entièrement applicables. Je ne désire pas entendre des reproches plus tard, quand il sera devenu évident que l'on ne peut les faire jouer intégralement en pratique. Car, vu la situation présente, il est malheureusement impossible de les faire jouer intégralement en pratique. Je me permets de faire respectueusement remarquer que le Conseil de sécurité ne peut se contenter d'adopter une résolution; celle-ci, outre qu'elle doit être acceptable, doit être aussi applicable. Au contraire, le reste du projet de résolution me semble parfaitement applicable, et, comme je l'ai dit, nous sommes disposés à accepter tous les autres paragraphes, à l'exception des deuxième et troisième. J'espère donc que le Conseil de sécurité jugera bon de mettre aux voix le projet de résolution des Etats-Unis paragraphe par paragraphe, mais seulement après avoir pris connaissance du rapport complet de la Commission consulaire et de ses annexes—que nous n'avons pas encore reçues—plutôt que de voter sur la base de la table des matières.

J'aimerais maintenant, avec votre permission, faire un peu de propagande pour la paix. Il ne sert à rien, comme on l'a fait ici de temps à autre, mais non à propos de la question indonésienne seulement, de souligner ce qui nous sépare et de faire ressortir ce qui nous divise. A maintes reprises, nous nous sommes engagés par nos paroles et par nos actes, à aider le peuple indonésien à bénéficier de la liberté. Nous restons inébranlablement fidèles à cet engagement. Je désire également rappeler qu'en dehors des territoires de la République, dans ces vastes régions de l'Indonésie orientale et de Bornéo, les Néerlandais et les Indonésiens ont pareillement montré qu'il leur était possible de collaborer dans un esprit de bonne volonté créatrice. Dans ces régions où

velopment projects are being carried out energetically, with the aid and advice of Netherlands experts—aid and advice, no more—thus paving the way for an era of peace and progress.

Fortunately, the Committee of Good Offices is on its way to Batavia. We hope that it will discharge its task with dispatch and success. It has shouldered a great responsibility, but the high calibre of its members leads us to expect that it will materially assist in laying the basis for a lasting and workable settlement of relations between the Netherlands and the peoples of Java and Sumatra. The sooner such a settlement is reached, the sooner can the peoples of those islands enjoy the fruits of sincere co-operation; and the sooner can they join the peoples of East Indonesia and Borneo in preparing for the day when the Netherlands can complete the mission of liberty on which it embarked in the early days of this century and which it has tried consistently to carry out in ever-increasing measure.

Because of our long years of stewardship, we feel a responsibility towards the peoples of Indonesia to see to it that they obtain real freedom and not a simulated freedom.

All these big and little incidents which unfortunately are now occurring, are symptoms of an illness, of a disease. Once the cause of the illness is removed, once the political aspect of the problem is clear, these unhealthy symptoms will disappear by themselves. In other words, as soon as the general political atmosphere improves, the incidents will come to an end. It would be a profound and tragic error to think that one must eradicate all these little symptoms before one can get at the root of the disease. In this case, at least, it is, as I have said, the opposite which promises lasting improvement; and that is why we are so anxious to see the Committee of Good Offices start its work as soon as possible; and I believe that is also the wish of the Government of the Republic.

Let us then raise ourselves above the bewildering mass of special questions that beset us. The fundamental issue which faces both the Republic and the Netherlands, together with East Indonesia and Borneo, may be stated in very simple terms. That issue is whether we, whom history and mutual interest have brought together, are in favour of a reasonable measure of integration, or whether we are to support the forces of disintegration which, in ever-varying guise or disguise, are at work in the world of our day.

That, it seems to me, is in the last analysis the question at issue here. And since, fortunately, integration does not exclude freedom, we on our side have made our choice. By that choice we shall abide and so do all we can, sincerely and wholeheartedly, to help bring this momentous matter of co-operation between Asia and the

règne l'ordre, il a été possible d'élire des Gouvernements stables et démocratiques, sous l'égide desquels s'exécutent activement aujourd'hui des plans de reconstruction et de développement que des experts néerlandais favorisent de leur aide et de leurs conseils—rien que de leur aide et de leurs conseils—préparant ainsi la voie à une ère de paix et de progrès.

Heureusement, la Commission de bons offices est en route pour Batavia. Nous espérons qu'elle accomplira sa tâche avec rapidité et succès. Elle s'est chargée d'une lourde responsabilité, mais la haute compétence de ses membres nous permet d'espérer qu'elle contribuera effectivement à jeter les bases d'un règlement applicable qui stabilisera de manière durable les relations entre les Néerlandais et les peuples de Java et Sumatra. Le plus tôt on sera parvenu à ce règlement, et le plus tôt les peuples de ces îles pourront bénéficier des résultats d'une collaboration sincère, le plus tôt ils pourront se joindre aux peuples de l'Indonésie orientale et de Bornéo pour préparer la venue du moment où les Pays-Bas auront pu achever leur mission de liberté, mission qu'ils ont commencé d'entreprendre au début de ce siècle et qu'ils se sont efforcés de mener à bien dans une mesure toujours plus large.

Ayant administré ces pays pendant de longues années, nous nous sentons tenus, vis à vis des populations d'Indonésie, de veiller à ce que ces dernières obtiennent une véritable liberté et non pas un simulacre de liberté.

Tous ces incidents, petits et grands, qui se produisent malheureusement aujourd'hui sont les symptômes d'un malaise, d'un mal. Qu'on supprime les causes de ce mal, qu'on éclaire l'aspect politique du problème, et aussitôt ces symptômes morbides disparaîtront d'eux-mêmes. En d'autres termes, dès que l'atmosphère politique générale se sera améliorée, les incidents prendront fin. Mais ce serait commettre une erreur profonde et tragique de penser qu'avant de pouvoir arriver à la racine même du mal, on doive d'abord supprimer tous ces menus symptômes. Ici du moins, comme je l'ai dit, c'est l'attitude inverse qui offre des perspectives d'amélioration durable, et telle est la raison pour laquelle nous tenons tant à voir la Commission de bons offices se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible. Je crois d'ailleurs que tel est également le désir du Gouvernement de la République indonésienne.

Essayons donc de nous dégager de la masse déroutante des questions particulières qui nous assiègent aujourd'hui. Le problème fondamental devant lequel se trouvent placés tant la République de l'Indonésie que les Pays-Bas sans oublier l'Indonésie orientale et Bornéo, peut être formulé en termes très simples ; la question est de savoir si nous sommes partisans, nous que l'histoire et des intérêts communs ont rassemblés, d'une solution d'intégration, dans une mesure raisonnable, ou bien si nous allons soutenir les forces de désintégration qui, au grand jour ou cachées, mais sous des formes sans cesse variées, sont à l'oeuvre dans le monde d'à présent ?

Tel est, à mon avis, en dernière analyse, le problème qui se pose ici. Et puisque, heureusement, l'intégration n'exclut pas la liberté, nous avons, quant à nous, fait notre choix. Nous nous tiendrons à ce choix et nous ferons donc nos efforts les plus sincères en vue de contribuer à trouver, pour le plus grand bien de tous les in-

Western world to a positive conclusion for the greater good of all concerned.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have already referred to the consuls' first interim report which was received some time ago. At this meeting of the Council I shall therefore deal very briefly with a few supplementary questions arising out of the second interim report, chiefly in connexion with the discussion which took place at the two hundred and eleventh meeting of the Council¹ and also at the present meeting, with particular reference to the new draft resolution submitted to us by the delegation of the United States of America.

It has been quite rightly pointed out here that the consuls' report is not objective and, more than that, that it is tendentious, since it does not give an accurate description of the situation existing in Indonesia and contains charges against the Indonesians. If one looks at paragraphs 4, 5, 6 and 7 of this report one sees that the consuls have meddled in what was not their business. Instead of confining themselves to informing the Security Council as to how the Council's decision regarding a cease-fire is being carried out, the consuls have taken it upon themselves to comment on Indonesian actions which have nothing to do with the implementation of the Council's decision regarding a cease-fire.

This applies especially to paragraph 7 of this report, which reads as follows: "The influential class of Indonesians, who number not more than five per cent of the population, are practically all nationalists and seek some form of independence, although not necessarily supporting the present Republic. There is little hatred of the Netherlands, whose assistance in running the country is recognized as essential."

The question dealt with by the Consular Commission in this paragraph has no relation to the Council's instructions that the consuls should inform us about the implementation of its decision of 1 August. I could quote several other passages of this report which show the partiality of the Consular Commission and the inaccuracy of its appraisal of the situation to the sole detriment of the Indonesian Republic and to the advantage only of the Netherlands.

In the course of our discussion it has been rightly pointed out, in particular by the representative of Colombia on 14 October, that since the Security Council's decision is not being implemented in Indonesia owing to the attitude adopted by the Netherlands Government towards that decision, the question arises as to what further action should be taken. We have already taken two decisions directly bearing on the question of the cessation of military operations, but those decisions are not being implemented. How many decisions must the Security Council take on one and the same question?

I do not infer from this that the Security Council should take no further action because its decision is not being implemented and is being ignored by the Netherlands Government. I am not

intéressés, une solution positive à ce problème capital de la coopération entre l'Asie et le monde occidental.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai déjà parlé du premier rapport des consuls que nous avons reçu il y a quelque temps. J'aborderai donc très brièvement, à cette séance du Conseil, certaines questions complémentaires qui découlent du second rapport provisoire et qui ont été soulevées surtout pendant nos débats de la deux-cent-onzième séance¹, mais aussi à celle d'aujourd'hui, notamment à propos du nouveau projet de résolution qui nous est soumis par la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

On a relevé ici, à juste titre, que le rapport des consuls n'était pas objectif; il est même tendancieux, étant donné qu'il ne donne pas une description fidèle de la situation existant en Indonésie et qu'il contient des accusations dirigées contre les Indonésiens. En examinant les paragraphes 4, 5, 6, et 7 de ce rapport, on constate que les consuls sont sortis de leurs attributions. Au lieu de se borner à rendre compte au Conseil de sécurité de la façon dont la résolution du Conseil sur la cessation des opérations militaires est appliquée, les consuls ont pris sur eux de porter un jugement sur l'attitude des Indonésiens à l'égard de questions qui sont sans rapport avec l'application de la résolution du Conseil de sécurité relative à la cessation des hostilités.

Cette remarque s'applique en particulier au paragraphe 7 du rapport, où il est dit: "Chez les Indonésiens, la classe influente qui ne compte pas plus de 5 pour cent de la population est presque entièrement nationaliste et vise à l'indépendance sous une forme quelconque, bien qu'elle n'appuie pas nécessairement le régime républicain actuel. On ne constate que peu de haine à l'égard des Hollandais dont le concours pour l'administration du pays est considéré comme indispensable".

La question abordée par la Commission consulaire dans ce paragraphe n'a aucun rapport avec la tâche que le Conseil avait assignée aux consuls, tâche qui consistait à nous renseigner sur l'application de la décision du Conseil en date du 1er août. Je pourrais citer encore d'autres passages de ce rapport, qui montreraient que la Commission consulaire est partielle et qu'elle donne de la situation une appréciation erronée qui ne peut faire de tort qu'aux Indonésiens et qui ne peut favoriser que les Pays-Bas.

Au cours de nos débats on a bien fait de formuler certaines remarques; le représentant de la Colombie, en particulier, a fait remarquer le 14 octobre que puisque la résolution du Conseil de sécurité n'est pas appliquée en Indonésie en raison de l'attitude prise à son égard par le Gouvernement des Pays-Bas, la question se pose de décider des mesures à prendre. Nous avons déjà adopté deux décisions portant directement sur la cessation des opérations militaires, mais ces décisions ne sont pas appliquées. Combien de décisions le Conseil de sécurité doit-il prendre sur un seul et même sujet?

Je n'en conclus pas que, puisque la décision n'est pas appliquée et qu'elle est ignorée par le Gouvernement des Pays-Bas, le Conseil de sécurité doit s'en tenir là. Je ne suis pas disposé à

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*. Deuxième Année, No 97.

inclined to share such a pessimistic point of view. The USSR delegation considers that the Security Council should take a decision obliging both sides to act in accordance with this decision, but first and foremost, of course, the Netherlands Government, which bears the responsibility for the failure to implement the Council's decision.

The representative of China¹, like the representatives of some other countries, has expressed in general terms his attitude to the USSR draft resolution calling for the withdrawal of the troops of both sides to the positions which they occupied before military operations began. After expressing his general agreement with USSR proposal, the representative of China made so many reservations that it was immediately obvious that he did not intend to support it. I must note this with regret. He declared, for example, that if both sides would agree between themselves on the police measures necessary for the maintenance of order, he would be prepared to support the USSR proposal. He said that if the Committee of Good Offices gave an assurance to the effect that in the event of the troops of both sides withdrawing to their former positions, no force of any kind would be used, he would also be prepared to support the USSR proposal. The representative of China stipulated some further conditions which will obviously not advance our efforts, since it is already clear that acceptance of these conditions is impossible.

I very much regret that the representative of China was unable to support the USSR draft resolution unreservedly, because that proposal, if it were adopted, would radically change the situation in Indonesia by precluding contact between the troops of the two sides and eliminating the possibility of clashes and consequently of a continuance of military operations.

The representative of the United States of America has submitted his own draft resolution which is now before us. This draft resolution is evidently not intended to replace the other drafts and should not be regarded as an alternative. If I rightly understand the position of the United States representative, this draft resolution is a supplementary one. In spite of this, I still cannot agree with the United States draft resolution for the following reasons:

1. This draft resolution deals not with fundamental questions but with questions of only second or third-rate importance. What are the basic ideas embodied in the draft? It provides that the Security Council should invite both parties to consult together in order to discover the best means of implementing the Security Council's decision regarding a cease-fire. But we all know that such consultation has produced no results and that it is because of the failure of such consultation that we are witnessing the development of military operations in Indonesia. In this respect the United States draft resolution throws us back to the situation which existed prior to the commencement of military operations in Indonesia. Can such a proposal be called the expression of a real desire to rectify the situation in Indonesia? I consider it impossible to describe such a proposal as expressing a real desire to restore normal conditions in Indonesia.

partager ces vues pessimistes. La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité doit adopter une décision liant les deux parties et, en particulier, le Gouvernement des Pays-Bas, qui est responsable de ce que la décision du Conseil n'a pas été appliquée.

Le représentant de la Chine¹, de même que les représentants de certains autres pays, a défini, en termes généraux, son attitude à l'égard du projet de résolution de l'URSS concernant le retrait des troupes des deux parties sur les positions occupées avant le début des opérations militaires. Tout en se ralliant d'une façon générale à la proposition de l'URSS, le représentant de la Chine a formulé tant de réserves qu'il est apparu immédiatement qu'il n'avait pas l'intention d'appuyer cette proposition. Je regrette d'avoir à faire cette constatation. Il a déclaré, par exemple, qu'il serait prêt à appuyer la proposition de l'URSS si les deux parties se mettaient d'accord sur les mesures de police à adopter pour maintenir l'ordre. Il a déclaré qu'il serait également prêt à appuyer la proposition de l'URSS si la Commission de bons offices donnait l'assurance qu'il n'y aurait pas d'actes de violence au cas où les troupes des deux parties seraient retirées sur leurs positions antérieures. Le représentant de la Chine a formulé encore d'autres conditions, qui ne favoriseraient évidemment pas nos efforts, car il est clair dès à présent qu'elles sont inacceptables.

Je regrette beaucoup que le représentant de la Chine n'ait pas cru pouvoir appuyer sans réserves la proposition de l'URSS, car l'adoption en aurait changé radicalement la situation en Indonésie; elle supprimerait en effet le contact entre les troupes des deux parties, elle rendrait impossible leur rencontre et, par conséquent, la continuation des opérations militaires.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté son propre projet de résolution, que nous avons maintenant devant nous. Ce projet de résolution n'est évidemment pas destiné à remplacer les autres projets de résolutions et il ne doit pas être considéré comme excluant ceux-ci. Si j'ai bien compris la position du représentant des Etats-Unis, son projet de résolution doit compléter les autres. Malgré cela, je ne puis accepter le projet de résolution des Etats-Unis pour les raisons suivantes :

1. Ce projet de résolution a trait non pas à des questions essentielles, mais à des questions de second ou de troisième ordre. Quelles en sont les idées fondamentales? Il y est dit que le Conseil de sécurité invite les deux parties à se consulter sur les moyens à utiliser pour donner effet à la décision du Conseil de sécurité concernant la cessation des hostilités. Or, nous savons tous que ces consultations n'ont abouti à rien et qu'à cause de leur échec, nous enregistrons l'extension des opérations militaires en Indonésie. A cet égard, le projet de résolution des Etats-Unis nous ramène en arrière, à la situation qui existait avant le début des hostilités en Indonésie. Peut-on dire qu'une pareille proposition témoigne d'un réel désir de remédier à la situation de l'Indonésie? J'estime qu'on ne peut y voir l'expression d'un désir sincère de rétablir une situation normale en Indonésie.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 97.

2. The second fundamental defect of this draft resolution lies in the fact that it asks the Committee of Good Offices to assist the parties in settling this affair. But, as we know, the Committee of Good Offices was created to settle questions resulting from the general situation which has arisen in Indonesia and not to secure implementation of the decision regarding a cease-fire, since the Security Council has taken other decisions on that questions. Now it is proposed that this matter should be referred to the Committee of Good Offices. That, I am convinced, would be a sure means to weaken still further the Council's decision regarding a cease-fire.

3. The third and basic defect of the United States draft resolution lies in the fact that it diverts the Security Council's attention the solution of the main problems; it creates the illusion that the Council is working on something—the illusion in fact that it is dealing with this question—whereas actually the Council is washing its hands of the question and evading the adoption of measures to ensure the implementation of its own decision regarding a cease-fire.

In this sense the United States draft resolution is harmful—I repeat, harmful—because in the first place it misleads public opinion by creating the impression that the Security Council is really trying to improve the situation, whereas in fact it is ignoring the situation which has arisen in Indonesia and is failing to take any measures, however feeble, to restore the situation there to normal.

The only way to remedy the situation in Indonesia is to adopt the USSR draft resolution calling for the withdrawal of the troops of both sides to the positions which they occupied before military operations began. Only in these circumstances would it be impossible both for the Indonesian and for the Netherlands troops to continue military operations since, as I have already pointed out, there would be no contact between them.

I have also observed¹ that the Australian draft resolution does not fulfil the elementary condition which must be fulfilled in such cases by any proposal submitted to the Security Council. For a five or ten kilometre zone cannot prevent contact between the two sides, especially in view of the situation in Indonesia, where Indonesian troops, detachments and, apparently, guerrillas are in the rear of the Netherlands forces. Thus the adoption of this draft resolution cannot rectify the position in Indonesia since, according to the statement of the Indonesian representative and, I should add, of the Netherlands representative, its adoption would not remedy the situation. That was the sense of the Netherlands representative's statement. If this draft resolution were adopted, it is probable that the Security Council, at the request of the Government of the Indonesian Republic, would have to take up this same question several times more.

At one of the Council meetings² I expressed some surprise at the fact that representatives of States on whose support I, as the USSR repre-

2. Le deuxième défaut essentiel de ce projet de résolution, c'est qu'il invite la Commission de bons offices à aider les parties à régler cette question. Or, nous le savons, la Commission de bons offices a été créée pour régler les questions nées de l'ensemble de la situation existant en Indonésie, et non pour assurer l'application de la résolution relative à la cessation des hostilités; cette dernière question fait l'objet d'autres décisions du Conseil de sécurité. On propose maintenant de confier cette question à la Commission de bons offices. Voilà, j'en suis certain, un moyen sûr de diminuer encore l'autorité de la décision du Conseil concernant la cessation des hostilités.

3. Le troisième défaut du projet de résolution des Etats-Unis, son défaut essentiel, c'est qu'il écarte l'attention du Conseil de sécurité du règlement des questions les plus importantes; il donne l'illusion que le Conseil fait quelque chose, l'illusion que le Conseil s'occupe de la question, alors qu'en réalité il s'en lave les mains et qu'il renonce à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application de sa propre décision concernant la cessation des hostilités.

A cet égard, le projet de résolution des Etats-Unis est néfaste, je dis bien: néfaste, parce qu'il induit en erreur, parce qu'il trompe en premier lieu l'opinion publique, en donnant l'impression que le Conseil de sécurité travaille réellement à améliorer la situation en Indonésie, alors qu'en fait il s'en désintéresse et alors qu'il renonce à prendre des mesures, même timides, pour rétablir là-bas une situation normale.

Le seul moyen d'améliorer la situation en Indonésie, c'est d'adopter le projet de résolution de l'URSS tendant au retrait des troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le début des opérations militaires. C'est dans ce cas que les troupes indonésiennes, de même que les troupes néerlandaises seront dans l'impossibilité de continuer les opérations; en effet, comme je l'ai déjà dit, elles ne seraient plus en contact.

J'ai indiqué¹ également que le projet de résolution de l'Australie ne répondait pas à une condition essentielle, à laquelle doit satisfaire toute proposition de ce genre soumise au Conseil de sécurité. Une bande de 5 à 10 kilomètres de profondeur ne peut en effet empêcher le contact entre les deux parties, surtout si l'on tient compte de la situation qui existe en Indonésie, où des troupes indonésiennes, des détachements armés et probablement des partisans indonésiens se trouvent à l'arrière des troupes néerlandaises. C'est pourquoi l'adoption de ce projet de résolution ne peut porter remède à la situation qui existe en Indonésie, étant donné que d'après les déclarations du représentant de l'Indonésie et, ajouterai-je, du représentant des Pays-Bas, l'adoption de cette résolution ne contribuerait pas à améliorer la situation. Tel est le sens de la déclaration du représentant des Pays-Bas. Si ce projet de résolution était adopté, le Conseil de sécurité serait probablement appelé, à la requête du Gouvernement de la République d'Indonésie, à s'occuper plusieurs fois encore de cette même question.

A l'une des séances précédentes du Conseil², j'avais exprimé quelque étonnement de voir que les représentants de certains Etats, dont le repré-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 97.

² *Ibid.*, No 95.

sentative, was reckoning during the discussion of the draft resolution submitted by my delegation failed to support that draft or supported it only half-heartedly. Although they expressed their support of the proposal in general terms, they nevertheless prefer other proposals which are not conducive to an improvement of the situation in Indonesia. I referred in that connexion to the representative of the Philippines.

In the Security Council, as at any conference, the representatives of the USSR are always glad to hear the voice of the Philippines expressing sympathy and solidarity with peoples of dependent lands and territories in their national struggle for emancipation and independence. We are glad to hear that voice, however weak it may be; but when that voice becomes barely audible it cannot fail to cause some surprise to the representatives of the USSR.

That there are grounds for these remarks is confirmed by the statement made today by the Philippines representative who considered that the USSR draft resolution calling for the withdrawal of the troops of both sides to their former positions was propaganda. In that case, we have different ideas as to what constitutes propaganda and as to the tasks of the Security Council in maintaining peace and security. How can a proposal to put a stop to military activity in Indonesia by withdrawing the troops of both sides be called propaganda? What, in that case, is not propaganda? Presumably the statement of the Netherlands representative is not propaganda, nor the statements of the representatives of other States who support, overtly or covertly, the position of the Netherlands Government—all, of course, at the expense of the weak and defenceless Indonesian people.

In the Indonesian question, as in other questions, the position of the Union of Soviet Socialist Republics is one of principle; it regards with understanding and sympathy the struggle for national liberation of the colonial peoples, the peoples of dependent lands and territories, a struggle whose ultimate goal is national independence. This is common knowledge, for the USSR has been following this policy since the Soviet State first emerged. This is the stand on principle which the USSR took and continues to take. The peoples of the USSR can adopt no other position in connexion with the situation which has arisen in Indonesia.

We are justified in expecting that the representatives of those countries which themselves have traditions of struggle for national liberation and independence should react at least sympathetically to USSR proposals of this kind. Perhaps the fact that the representatives of certain States which were given an opportunity to speak on the Indonesian question in the Security Council have not found themselves sufficiently strong to express outright their support of the Indonesian people in the situation which has arisen in that country may be not so much their fault as their misfortune, as the saying is. But it is impossible not to call attention to the fact. The USSR representatives, I repeat, are always ready to hear the voice of any country, including the voice of the Philippines, however weak it may be, when it is raised in defence of the lawful interests of

sentant de l'URSS comptait obtenir l'appui au cours de la discussion, n'appuyaient pas le projet de résolution soumis par ma délégation ou ne l'appuyaient que d'une manière assez tiède. Certes, ils s'associent en termes généraux à la proposition de l'URSS, mais leurs préférences vont à d'autres propositions qui ne conduisent pas à une amélioration de la situation en Indonésie. J'ai mentionné à ce propos le représentant des Philippines.

Que ce soit à une conférence internationale ou que ce soit au Conseil de sécurité, les représentants de l'URSS sont toujours heureux d'écouter la voix des Philippines, et de l'entendre exprimer des sentiments de solidarité et de sympathie à l'égard des peuples des pays et des territoires dépendants qui luttent pour leur indépendance. Nous sommes heureux d'entendre cette voix, si faible soit-elle; mais lorsque cette voix devient à peine perceptible, cela ne peut manquer d'étonner les représentants de l'URSS.

Que j'aie raison de dire cela, la déclaration faite aujourd'hui par le représentant des Philippines le confirme; il considère en effet que le projet de résolution de l'URSS visant le retrait des troupes des deux parties sur leurs positions antérieures est une forme de propagande. Dans ce cas, nous avons une conception différente de ce qui constitue la propagande et la mission du Conseil de sécurité quant au maintien de la paix et de la sécurité. De quel droit peut-on qualifier de propagande une proposition tendant à mettre fin aux opérations militaires en Indonésie par le retrait des troupes des deux parties? Dans ce cas, qu'est-ce qui n'est pas de la propagande? La déclaration du représentant des Pays-Bas, sans doute, ou bien celles des représentants d'autres Etats qui appuient d'une façon ouverte ou larvée la thèse du Gouvernement des Pays-Bas, toujours, bien entendu, aux dépens du peuple indonésien, faible et sans défense.

Dans la question indonésienne comme dans les autres questions, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a une position de principe, qui fait qu'elle voit avec compréhension et avec sympathie la lutte, pour leur libération nationale, des peuples coloniaux, des peuples des pays et des territoires dépendants, lutte dont le but final est l'indépendance nationale. Tout le monde sait cela, car cette politique est celle de l'URSS depuis la formation de l'Etat soviétique. Il y a là une position de principe que l'URSS a toujours défendue, et les peuples de l'URSS ne sauraient adopter une autre attitude lorsqu'il s'agit de la situation qui s'est créée en Indonésie.

Nous sommes fondés à attendre des représentants des pays qui ont eux-mêmes une tradition de lutte nationale, de lutte pour leur indépendance, qu'ils éprouvent au moins de la sympathie pour les propositions de ce genre présentées par l'URSS. Si les représentants de certains Etats auxquels on a donné l'occasion d'exposer leurs vues sur la question indonésienne devant le Conseil de sécurité, n'ont pas trouvé en eux-mêmes la force de soutenir hautement le peuple indonésien dans la situation où se trouve actuellement l'Indonésie, ils sont peut-être, comme on le dit, plus à plaindre qu'à blâmer. Mais il est impossible de ne pas relever le fait. Les représentants de l'URSS, je le répète, sont toujours prêts à entendre la voix de quelque pays que ce soit, et donc celle des Philippines, si faible soit-elle, lorsque cette voix s'élève pour défendre les intérêts légi-

the people of Indonesia, or of other peoples of dependent countries and territories; but the USSR cannot refrain from noting that indecision, inconsistency and hesitation sometimes merely play into the hands of those forces which, with decades and centuries of colonial history behind them, put all kinds of obstacles in the path of the realization of those peoples' desires for their independence.

The Indonesian problem is one of those which, as we are all aware, have arisen since the United Nations was created. It is one of those problems which bears witness to the long-standing contradictions existing between the colonial Powers and the colonial peoples. The Indonesian people is fighting for its independence. Our opinions may differ as to how far the Indonesian Republic is independent, but there can be no dispute as to the basic fact that the peoples of Indonesia and of a number of other dependent countries and territories are fighting for their independence against age-old colonial oppression. They have naturally been opposed by the States which have dominated them for decades and centuries. It is the task of the United Nations and of every Member State to defend the lawful interests of such peoples, particularly when States like the Netherlands embark upon aggression and the peoples suffer from that aggression. The Union of Soviet Socialist Republics, as I have stated, has taken up a stand on principle in this matter, and it can take no other. We are glad when USSR proposals on this question are supported by other States—we welcome the fact—but the USSR cannot give up its principles in this matter.

In conclusion, I would still appeal to the Security Council to adopt a decision calling for the withdrawal of the troops of both sides to the positions which they occupied before military operations began, since only such a decision can rectify the situation in Indonesia. In particular, I make this appeal to those representatives who, although generally supporting the USSR draft resolution, have shown a hesitant attitude. I have in mind the representative of China, whose support I should like to have in this matter; also the representatives of Colombia and Syria and the representatives of other States who showed hesitation during the discussion of the USSR draft resolution.

The representative of Syria, if I understood him correctly, expressed general support for the USSR draft resolution; I cannot agree with him, however, that its adoption should be made dependent on certain conditions. He declared¹, for instance, that before he could agree to the adoption of a decision in conformity with the USSR proposal, it was essential that hostages should be freed and that a general amnesty should be granted to persons sentenced for political crimes. It is possible that these questions also require a solution, but they are irrelevant to the discussion of the proposals which are now being debated in the Security Council. Consequently the adoption of the USSR draft resolution cannot be made de-

times du peuple indonésien ou d'autres peuples de pays et de territoires non autonomes. Mais l'URSS ne peut manquer de faire observer que dans certains cas, l'indécision, l'inconséquence et les hésitations font précisément le jeu des puissances qui ont derrière elles des dizaines et des centaines d'années d'expérience coloniale et qui créent toutes sortes d'obstacles à la réalisation des aspirations de ces peuples à l'indépendance.

La question indonésienne est une de celles qui ont surgi après la création de l'Organisation des Nations Unies; c'est l'une de ces questions qui témoignent de la contradiction qui existe entre les intérêts similaires des Puissances coloniales et ceux des peuples coloniaux. Le peuple indonésien lutte pour son indépendance. Nos avis peuvent différer sur le degré d'indépendance atteint par la République indonésienne, mais il est un fait incontestable, c'est que les peuples de l'Indonésie, de même qu'un certain nombre d'autres peuples de pays et de territoires dépendants, luttent pour leur indépendance et contre une oppression coloniale séculaire. Ils se sont heurtés tout naturellement à la résistance des Etats qui avaient été leurs maîtres pendant des dizaines et des centaines d'années. La tâche des Nations Unies et de tout Etat Membre de cette Organisation consiste à défendre les intérêts légitimes de ces peuples, surtout lorsque des Etats, tels que les Pays-Bas, s'engagent dans une agression et que des peuples deviennent les victimes de cette agression. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'en tient ici à une position de principe et elle ne saurait en avoir d'autre. Nous sommes heureux de voir que les propositions de l'URSS portant sur cette question reçoivent l'appui d'autres Etats, nous nous en félicitons, mais l'URSS ne peut, dans cette affaire, renoncer à ses principes.

Pour conclure, je voudrais inviter le Conseil de sécurité à adopter néanmoins une décision visant le retrait des troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités, car seule une telle décision peut porter remède à la situation qui s'est créée en Indonésie. Cette invitation, je l'adresse en particulier aux représentants qui, tout en se montrant généralement favorables au projet de résolution de l'URSS, ont manifesté une certaine hésitation. Je pense au représentant de la Chine, dont je souhaite obtenir l'appui dans cette question, au représentant de la Colombie, au représentant de la Syrie et aux représentants d'autres Etats, qui se sont montrés hésitants pendant la discussion du projet de résolution de l'URSS.

Je ne puis me ranger à l'avis du représentant de la Syrie qui, si j'ai bien compris, appuie le projet de résolution de l'URSS dans son ensemble, mais qui met également certaines conditions à son acceptation. Il a déclaré¹, par exemple, qu'avant d'approuver l'adoption d'une décision conforme à la proposition de l'URSS, il était indispensable que les otages fussent libérés et qu'une amnistie générale fût accordée aux personnes condamnées pour délit politique. Il se peut que ces questions réclament une solution, mais elles n'ont pas de rapport avec la discussion des propositions que nous examinons actuellement au Conseil de sécurité. On ne peut donc pas subordonner l'adoption du projet de résolu-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 97.

pendent upon questions or decisions relating to those matters. I hope that the Syrian representative will support the USSR draft resolution without advancing and without insisting upon the conditions he referred to at a previous meeting of the Security Council.

The PRESIDENT: As on previous occasions, at this late hour I find I still have speakers on my list. On former occasions I have expressed regret that we have been unable to finish the matter and reach a decision. Today I do not express regret at that because I think that the short delay will enable us to come to a better decision.

We have already received, although we have not had time to read, the full report of the Consular Commission. That report is to be studied, and it is accompanied by voluminous appendices which will be circulated as soon as possible, though I am told that will take three or four days.

I think, therefore, that it would be unwise for us to continue the discussion and to try to proceed to a series of votes in order to reach decisions which we might like to modify subsequently in the light of the full information which the Consular Commission's report will afford.

An instance of the difficulty and even, perhaps, of the unwisdom of continuing this discussion before we have had time to study the report was afforded by a passage in the speech just made by the representative of the USSR, who criticized in particular, among other points, paragraph 7 of the summary of the report which has been before us for some time, a paragraph dealing with the feelings of the population in Indonesia. The representative of the USSR claimed, in the first place, that the Commission, in writing anything of that kind, was straying outside its proper sphere; and he criticized it also on other grounds.

As a matter of fact, I remember that the Security Council's resolution of 25 August 1947 did call upon the Commission to report on the situation and on conditions prevailing in that area. I am not quite sure, therefore, that the Commission did stray outside its proper sphere in addressing itself to that aspect of the matter. But paragraph 7, which the representative of the USSR criticized, was of course only a very compact summary. When he comes to read the corresponding passage in the full report, which I have had an opportunity of doing, I think he will find that its effect is rather different and that it certainly finds its proper place in the report.

For these reasons I suggest that the Council should adjourn now and that we should ask the Secretariat to use all possible speed in circulating the documents which have now been received so that we may have time to study them before resuming this discussion and endeavouring to come to a conclusion. I am told it may take three or four days to circulate the appendices and that would mean that the Council would meet at the beginning of next week. I suggest, in order to be sure we receive the documents and have sufficient time to study them, that we should decide provisionally to have our next meeting Tuesday afternoon, 28 October, at 3 p.m.

tion de l'URSS à des questions ou décisions ayant trait à ces sujets. J'espère que le représentant de la Syrie appuiera le projet de résolution de l'URSS sans insister sur les conditions qu'il a mentionnées au cours de la dernière séance du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je constate que malgré l'heure tardive, il reste encore des orateurs inscrits, ce qui s'est déjà présenté précédemment. Si, en ces occasions, j'ai exprimé le regret que nous n'ayons pu terminer notre examen de la question ni aboutir à une décision, je n'en ferai rien aujourd'hui car j'estime vraiment que ce léger retard nous permettra d'arriver à une meilleure décision.

Nous avons déjà reçu le rapport complet de la Commission consulaire mais nous n'avons pas encore eu le temps d'en prendre connaissance. Il nous faut étudier ce rapport. Celui-ci s'accompagne d'annexes volumineuses qui seront distribuées le plus tôt possible, mais il faudra compter à ce qu'on me dit, un délai de trois à quatre jours.

Je pense donc que nous serions malavisés de poursuivre la discussion et d'essayer de procéder à une série de votes qui nous conduiraient à prendre des décisions que nous désirerions peut-être modifier ultérieurement à la lumière des renseignements complets que le rapport de la Commission consulaire nous fournira.

On peut trouver un exemple de la difficulté et peut-être même du manque de sagesse qu'il y a à poursuivre la discussion sans avoir eu le temps d'étudier le rapport, dans un passage du discours que vient de prononcer le représentant de l'URSS, passage dans lequel celui-ci critique, entre autres, le paragraphe 7 du résumé du rapport, que nous examinons depuis un certain temps où il est question des sentiments de la population en Indonésie. Le représentant de l'URSS prétend tout d'abord qu'en rédigeant un texte de ce genre, la Commission s'écarte de son mandat, puis il a critiqué la Commission pour d'autres raisons.

En réalité, je me rappelle que le Conseil de sécurité, dans sa résolution du 25 août 1947, a invité la Commission à faire rapport sur la situation et les conditions qui règnent dans cette région. Je ne suis donc pas tout à fait sûr que la Commission se soit écartée de son propre mandat en s'intéressant à cet aspect de la question. Mais le paragraphe 7, que le représentant de l'URSS a critiqué, ne constitue en réalité qu'un résumé très concis. Lorsque celui-ci en viendra à lire dans le rapport complet le passage correspondant, comme j'ai eu l'occasion de le faire, il trouvera, je crois, que l'effet qu'il produit est plutôt différent, et qu'il est bien certainement à sa place dans le rapport.

C'est pourquoi je propose au Conseil de sécurité de lever maintenant la séance et de demander au Secrétariat de distribuer, le plus rapidement possible, les documents qui nous sont actuellement parvenus, afin de nous donner le temps de les étudier avant de reprendre cette discussion et de nous efforcer de la conclure. On me fait savoir que la distribution des annexes pourra prendre trois ou quatre jours; autrement dit, le Conseil pourrait se réunir au début de la semaine prochaine. Pour être sûrs que nous aurons reçu les documents et que nous aurons eu assez de temps pour les étudier, je propose que nous fixions, à titre provisoire, notre prochaine séance au mardi 28 octobre à 15 heures.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) : I think it would be desirable and convenient to meet tomorrow, 23 October, or Friday, 24 October. I do not think that this additional information which we have received from the consuls in Batavia is in contradiction with the summary report we received some time ago. Besides, we have discussed this question, especially the different draft resolutions submitted to the Council, for at least three weeks. I think we should be ready, if we so desire, to take a decision tomorrow or Friday on the different draft resolutions submitted to the Council.

We ought to take into account the fact that the Secretariat, if I am informed correctly, is planning a schedule of meetings for the General Assembly so that the First Committee will sit twice daily during the next week. If so, it would be difficult for the Security Council to have a meeting next week.

Colonel HODGSON (Australia) : The first interim report of the Consular Commission was dated 22 September, and we were informed that the final report would be available on or about 30 September. However, we did not receive the final report until 21 October.

The President suggests that we might want to have a look at the appendices, but I take it that they would be only supplementary to the main report. Further, I do not see how they are going to assist us in the immediate question before us, namely, the observance of the cease-fire order. Moreover, if we look at chapter II, paragraph 47 of the report before us we see that the consuls and their advisers have discussed that question and have not been able to suggest anything at all.

Therefore a further wait for the appendices is not going to assist us and, as we have before us these various draft resolutions and proposals whose purpose is to ensure that the Council's cease-fire order is observed, I think we must ourselves endeavour to devise some practical measures. For that reason I would support the views expressed by the representative of the USSR, namely, that we should not wait until Tuesday, 28 October for a further meeting.

Mr. LÓPEZ (Colombia) : I simply wish to support the suggestion made by the representatives of the USSR and Australia.

I think that we should not wait until next week to take a decision on the draft resolutions that we have under consideration. It is really disheartening to think that by the time we get together again, if we accept the President's suggestion, three months will have passed since the Security Council adopted a resolution calling for a cease-fire, without the cease-fire order having been complied with.

It is true that we may be getting some useful information by this delay, but not any information that is really necessary for the purpose of

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Je crois que nous pourrions, sans inconvenient, nous réunir demain 23 octobre ou vendredi 24 octobre, et qu'il serait désirable de le faire. Je ne crois pas que ces renseignements complémentaires que les consuls de Batavia viennent de nous faire parvenir contredisent ceux du résumé du rapport que nous avons reçu il y a quelque temps. D'ailleurs, nous discutons la question indonésienne, en particulier les différents projets de résolutions soumis au Conseil, depuis trois semaines au moins. Je pense donc que, si nous le voulions, nous pourrions être en mesure de prendre une décision demain ou vendredi, sur les différents projets de résolutions soumis au Conseil.

Nous devrions tenir compte de ce que le Secrétariat, si mes renseignements sont exacts, a l'intention de dresser le programme des séances pour l'Assemblée générale de manière à faire siéger la Première Commission deux fois par jour la semaine prochaine. Si tel est le cas, il serait difficile au Conseil de sécurité de se réunir la semaine prochaine.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Le premier rapport provisoire de la Commission consulaire est daté du 22 septembre, et l'on nous a déclaré que nous serions saisis du rapport définitif le 30 septembre ou aux environs de cette date. Cependant, nous n'avons pas reçu le rapport définitif avant le 21 octobre.

Le Président suggère que nous pourrions jeter un coup d'œil sur les annexes, mais je crois qu'elles ne constitueront qu'un supplément au rapport principal. De plus, je ne vois pas l'aide que nous en retirerons pour résoudre le problème en face duquel nous nous trouvons pour le moment, à savoir, l'exécution de l'ordre de cesser le feu. D'ailleurs, si nous nous reportons au chapitre II, paragraphe 47, du rapport que nous avons sous les yeux, nous constaterons que les consuls et leurs conseillers ont discuté la question et n'ont pas été capables de suggérer une mesure quelconque.

Dans ces conditions, il ne nous sera d'aucune utilité d'attendre davantage, étant donné que nous avons été saisis de divers projets de résolutions et propositions ayant pour but d'assurer l'observation de l'ordre de cesser le feu donné par le Conseil ; je crois que c'est à nous qu'il appartient de nous efforcer de mettre au point des mesures pratiques. C'est pourquoi j'appuie l'opinion du représentant de l'URSS, c'est-à-dire qu'il ne convient pas d'attendre mardi 28 octobre pour tenir une nouvelle séance.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : Je désire simplement appuyer la suggestion des représentants de l'URSS et de l'Australie.

J'estime que nous ne devrions pas attendre la semaine prochaine pour prendre une décision au sujet des projets de résolutions dont nous sommes saisis. Il est vraiment décourageant de penser que, si nous acceptons la suggestion du Président, il y aura trois mois, lors de notre prochaine réunion, que le Conseil de sécurité a adopté une résolution relative à la cessation des hostilités, sans que cet ordre de cesser le feu ait été exécuté.

Il est exact que ce délai peut nous permettre d'obtenir quelques renseignements utiles, mais aucun toutefois qui soit véritablement indispensable

adopting a resolution in connexion with the cease-fire order. The main question, as the representative of Australia has suggested, is the cease-fire order; whether it is going to be complied with or not. In that connexion, we already have all the necessary information at hand to take a decision.

It will indeed be very bad for the Security Council's prestige, in my opinion, if we delay so much in arriving at a decision on this point, with a view to obtaining information that nobody could claim is absolutely necessary for the purpose.

Therefore I strongly support the suggestion that the President should reconsider the idea that the Council should meet again on Tuesday, 28 October and that he should, if possible, fix an earlier date—possibly tomorrow or the day after tomorrow—to see whether we are able to arrive at a decision on this point.

The PRESIDENT: Before calling on the next speaker, I should like to comment on what has been said by the representatives of Australia and Colombia.

The representative of Australia pointed out that the consuls had confessed, in chapter II, paragraph 47 of their report, that "they have considered practical measures, but have not been able to devise any method of achieving this object . . ." It may be that the consuls have not been able to reach a conclusion on the mass of facts which they have established. However, I should like to look at that mass of facts in order to see whether I, and perhaps other members of the Council, might be able to reach a conclusion more easily than the consuls.

The representative of Colombia recalled the sad fact that it is now three months since the cease-fire order was issued, and he said that therefore there should be no further delay. All I should like to submit to him is this. It is true that there has been this very long delay of nearly three months. Would it therefore matter whether five or six days were added, if such a further delay of five or six days really put us in possession of the facts?

The representative of Colombia observed that we have all the information at our disposal. Yes, we have. But we have not had time to read that information. I ask only that we should have time to read the information which has already come in and that which will be placed before us in the course of the next few days. It may affect the cease-fire question considerably, because certain of the draft resolutions which have been put forward in regard to the cessation of hostilities have approached that subject by way of a withdrawal of troops, and so on. I, personally, know very little of the situation actually existing in Indonesia. As I explained on a previous occasion¹, in speaking of the USSR draft resolution, I should have the very greatest hesitation in voting for such a proposal unless I knew what the situation was.

The appendices which have come in with the report include, among other things, maps. We can thus see what the military situation is and

pour adopter une résolution relative à l'ordre de cesser le feu. Or, ainsi que le représentant de l'Australie l'a indiqué, c'est là la question principale: cet ordre de cesser le feu sera-t-il exécuté ou non? A cet égard, nous possédons déjà tous les renseignements nécessaires pour prendre une décision.

A mon avis, il serait fort préjudiciable au prestige du Conseil de sécurité que nous remettions encore la décision à ce sujet dans le but d'obtenir des renseignements dont la nécessité n'est pas absolument démontrée.

En conséquence j'appuie énergiquement la proposition demandant que le Président revienne sur son projet de réunir le Conseil le mardi 28 octobre et qu'il fixe, si possible, une réunion à une date plus rapprochée, demain ou après-demain par exemple, afin que nous voyions s'il nous est possible d'aboutir à une décision sur ce point.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais présenter quelques observations sur ce que viennent de déclarer les représentants de l'Australie et de la Colombie.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer que les consuls avaient déclaré au chapitre II, paragraphe 47 de leur rapport, "qu'ils ont examiné des mesures pratiques, mais n'ont pas été en mesure de trouver de méthode pour atteindre cet objectif . . .". Il se peut que les consuls n'aient pu dégager une conclusion de la masse des faits établis. Cependant, j'aimerais examiner moi-même tous ces faits afin de me rendre compte s'il me serait possible, ainsi peut-être qu'à d'autres membres du Conseil, d'aboutir à une conclusion plus aisément que les consuls.

Le représentant de la Colombie a rappelé le fait regrettable qu'un délai de trois mois s'est écoulé depuis que l'ordre de cesser le feu a été donné, et il a déclaré qu'il ne devrait survenir aucun nouveau délai. Je voudrais seulement lui faire remarquer ceci: Il est exact qu'un délai de trois mois s'est écoulé; importerait-il donc beaucoup que ce délai s'augmentât de cinq ou six jours, si ceux-ci devaient nous permettre d'avoir réellement connaissance des faits?

Le représentant de la Colombie a fait observer que nous disposons maintenant de toutes les informations. C'est exact. Mais nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance. Je demande seulement que nous soit accordé le temps de lire les informations qui sont déjà parvenues ainsi que celles qui nous seront communiquées au cours des quelques jours à venir. La question relative à la cessation des hostilités peut en être affectée de manière sensible; en effet certains des projets de résolutions visant la cessation des hostilités ont préconisé le retrait des troupes, et ainsi de suite. En ce qui me concerne personnellement, je sais très peu de chose sur la situation telle qu'elle se présente véritablement en Indonésie. Ainsi que je l'ai déjà expliqué antérieurement en commentant le projet de résolution de l'URSS¹, j'hésiterais beaucoup à voter pour cette proposition, à moins que je sache ce qu'il en est de la situation.

Les annexes qui ont été jointes au rapport comprennent notamment des cartes. Nous pouvons ainsi nous rendre compte de ce qu'est la situation

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 96.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 96.

what should be done about it. After these three months, and at a time when we have the information here in the building, should we really, just for the sake of appearing to be rather rapid in the dispatch of our business, ignore that information, adopt a resolution, and then find on Monday that that information contains various considerations which might have led us to modify our proposals?

I appeal to the Council to bear these considerations in mind. Eventually, of course, the Council will have to decide what it wishes to do.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*) : In one of the resolutions it adopted in August, the Security Council asked the Consular Commission to report to it on the situation and on the manner in which the resolution concerning the cessation of hostilities had been carried out. This report has just reached us. We have not yet had time to study it. In my opinion it constitutes a whole and should not be considered apart from its appendices. In these circumstances, I think it would be unreasonable for the Security Council to decide on the question to which this document relates without having studied it. I therefore support the President's proposal that we should meet at the beginning of next week.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia) : I have only one thing to say, namely, that every day of postponement means for my unhappy country and my unhappy people the loss of hundreds of lives of men, women and children.

The PRESIDENT : I must ask the Council to decide by vote whether it wishes to have a meeting on Friday, 24 October. We shall now vote on the proposal to hold a meeting on 24 October.

A vote was taken by show of hands. There were 5 votes in favour. No further voting occurred. The proposal was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

Votes for: Australia, Colombia, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : We should have put to the vote the question as to whether the next meeting of the Council should be held next week.

The PRESIDENT : I should be happy to comply with the suggestion of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics. I do not quite know what happens if that proposal does not get the requisite majority.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The President's proposal that we should meet next week was made first. Therefore we should have voted upon it first.

The PRESIDENT : With regard to what was said about the proposal being my proposal, I am not

militaire et de ce qu'il y a lieu de faire à cet égard. Au bout de ces trois mois, alors que nous sommes en train de recueillir ici les informations pertinentes, serait-il sage, pour avoir l'air simplement de nous acquitter de notre tâche avec diligence, d'ignorer ces renseignements et d'adopter une résolution, pour constater lundi que les renseignements en question contiennent certaines données, qui auraient pu nous amener à modifier nos propositions ?

Je demande instamment aux membres du Conseil de bien vouloir ne pas perdre de vue ces considérations. En fin de compte évidemment, c'est le Conseil qui décidera de ce qu'il désire faire.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique) : Dans une des résolutions qu'il a adoptées au mois d'août, le Conseil de sécurité a demandé à la Commission consulaire de lui faire rapport sur la situation, et sur la suite donnée à la résolution relative à la cessation des hostilités. Ce rapport vient de nous parvenir. Nous n'avons pas encore eu le temps d'en prendre connaissance. Je considère qu'il forme un tout, et qu'on ne saurait en dissocier les annexes. Dans ces conditions, j'estime qu'il ne serait pas sérieux, de la part du Conseil de sécurité de statuer sur la question à laquelle se rapporte ce document sans en avoir pris connaissance. C'est pourquoi j'appuie la proposition qu'a faite le Président, de nous réunir au début de la semaine prochaine.

M. PALAR (Indonésie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai une seule remarque à faire : chaque jour de retard signifie pour notre malheureux pays et notre malheureux peuple la perte de centaines de vies d'hommes, de femmes et d'enfants.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je dois demander aux membres du Conseil de procéder à un vote pour savoir s'ils désirent se réunir le vendredi 24 octobre. Nous allons maintenant mettre aux voix la proposition tendant à ce que le Conseil se réunisse le 24 octobre.

Il est procédé au vote à main levée. Il y a 5 voix pour. Il n'est pas procédé à la contre-épreuve. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, la proposition n'est pas adoptée.

Votent pour: Australie, Colombie, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Nous aurions dû voter sur le point de savoir si la prochaine séance du Conseil doit avoir lieu la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je serais heureux de donner satisfaction au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je ne connais pas très bien la procédure à suivre si cette proposition n'obtient pas la majorité requise.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La proposition du Président avait été présentée la première. Il fallait donc la mettre aux voix en premier lieu.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'éprouve quelque doute sur le fait que l'on a déclaré que

quite sure; there are two ways of looking at that. I might be held to have given a ruling, and the vote might have had the effect of reversing my ruling. I am not sure.

In view of the vote, I must rule, I think, that the Council should meet on Monday afternoon, 27 October.

Mr. LÓPEZ (Colombia) : I should like to know the result of the vote. There were five in favour, and what else?

The PRÉSIDENT : I did not ask for any negative votes or abstentions because, in any case, the proposal had not received the requisite seven affirmative votes.

Colonel HODGSON (Australia) : Does the Council have any alternative proposal before it? Is there now a motion before the Council? There was a proposal that we should hold our next meeting this week, and that was rejected. There is no other proposal.

The PRÉSIDENT : I have just stated that we shall meet on Monday, 27 October.

Colonel HODGSON (Australia) : The President is putting us in a position of disagreeing with his ruling.

Mr. LÓPEZ (Colombia) : I wish to have a vote on the President's proposal.

The PRÉSIDENT : My ruling was that the Council should meet next Monday. The representative of Colombia has moved for a vote to overthrow that ruling. Will those who are in favour of overthrowing the ruling of the President kindly so indicate.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) : If not Monday, 27 October, then when shall we meet?

The PRÉSIDENT : I ruled that the Council should meet on Monday. The ruling has been challenged. I now put that question to the vote.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) : But what is the alternative?

The PRÉSIDENT : I am a prisoner of the rules of procedure. I gave a ruling and it has been challenged. Under the rules of procedure I have to put that immediately to the vote.

Colonel HODGSON (Australia) : I wish to raise a point of order. The President can rule only when a point of order has been raised. He cannot rule the date of the next meeting. I should like to know under what rule the President can rule that the next meeting shall be held on Monday.

cette proposition était la mienne; il y a deux manières d'envisager la question. On pourrait considérer que j'ai pris une décision que le vote a eu pour effet de renverser, mais je n'en suis pas certain.

Etant donné le vote, je dois décider, je crois, que le Conseil se réunira le lundi 27 octobre dans l'après-midi.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : J'aimerais connaître le résultat du vote. Il y a eu cinq voix pour; qu'y a-t-il eu d'autre?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai demandé ni les avis contraires ni les abstentions, car de toute manière la proposition n'avait pas recueilli la majorité requise de sept voix.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Une autre proposition a-t-elle été soumise au Conseil? Le Conseil est-il actuellement saisi d'une motion? On a proposé que notre prochaine réunion ait lieu cette semaine. Cette suggestion a été rejetée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je viens de déclarer que nous nous réunirons le lundi 27 octobre.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Le Président nous met dans une situation telle que nous devons rejeter sa décision.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : Je demande que la proposition du Président soit mise aux voix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'avais décidé que le Conseil se réunirait lundi prochain. Le représentant de la Colombie a demandé que l'on procède à un vote pour rejeter cette décision. Que les membres du Conseil qui sont contre la décision du Président veuillent bien l'indiquer.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Si nous ne nous réunissons pas le lundi 27 octobre, quand nous réunirons-nous?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'ai décidé que le Conseil se réunirait lundi. Cette décision a été contestée. Je mets maintenant la proposition aux voix.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Mais quelle est l'autre solution?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je dois me soumettre au règlement intérieur. J'ai pris une décision, elle a été contestée. Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur, je dois mettre immédiatement la proposition aux voix.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Je désire soulever un point d'ordre. C'est seulement lorsqu'une question de procédure se pose que le Président est en droit de prendre une décision. Il ne peut décider de la date de la prochaine séance. Je voudrais savoir en vertu de quel règlement il a été décidé que le Président pouvait fixer la prochaine réunion à lundi?

The PRESIDENT: I should like the representative of Australia to make a constructive proposal and to suggest how the Council will fix the date for its next meeting.

Colonel HODGSON (Australia): I propose that some representative should move that the next meeting of the Security Council on the Indonesian question should be held next week.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): It was decided not to have a meeting this week. I do not agree with that decision, but it was so decided. The President has proposed that we should meet on Monday, which is the first day of next week. Any alternative to meeting on Monday, which would be Tuesday or Wednesday, would be less desirable than meeting on Monday. In the circumstances I think it would be better to accept the ruling of the President to meet on Monday, unless the representative of Colombia submits a better alternative. However, I do not see one. Unfortunately, as soon as this week ends, next week begins. There is no space between them.

Mr. LÓPEZ (Colombia): What the USSR representative says is quite clear. However, the Council voted on whether or not to meet on Friday. I submit, for instance, that Saturday, 25 October, would be before Monday, 27 October. We could vote on whether to hold our next meeting on Saturday. I think this is a constructive suggestion.

The PRESIDENT: In reply to the representative of Colombia, a vote was taken on the proposal that we should meet on Friday, 24 October, but that proposal was not adopted. However, Saturday is still open and, if the members of the Council wish to vote to meet on Saturday, 25 October, by which date they would still not have seen these documents and which would give them only a very short start over a meeting on Monday, 27 October, let them do so. I now put to the vote the convening of a meeting on Saturday, 25 October.

A vote was taken by show of hands. There were 5 votes in favour. No further voting occurred. The proposal was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

Votes for: Australia, Colombia, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics.

The PRESIDENT: This proposal, then, has not won acceptance either. I think I shall therefore fall back on rule 1 of the provisional rules of procedure, which reads: "Meetings of the Security Council shall, with the exception of the periodic meetings referred to in rule 4, be held at the call of the President at any time he deems necessary . . ." I therefore ask the Council to meet here on Monday, 27 October, at 3 p.m.

The meeting rose at 2.20 p.m.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je serais reconnaissant au représentant de l'Australie de bien vouloir nous soumettre une proposition constructive et nous suggérer de quelle manière le Conseil peut fixer la date de sa prochaine réunion.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je propose que l'un des représentants saisisse le Conseil de sécurité d'une proposition tendant à fixer à la semaine prochaine la prochaine séance consacrée à la question indonésienne.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Il a été décidé de ne pas tenir séance cette semaine. Je n'approuve pas cette décision, mais c'est celle qui a été prise. Le Président a proposé que notre prochaine réunion ait lieu lundi, c'est-à-dire le premier jour de la semaine prochaine. Toute solution autre qu'une réunion tenue lundi, en d'autres termes, nous réunir mardi ou mercredi, serait encore moins satisfaisante. Dans ces conditions, il me semble qu'il serait préférable de nous ranger à la décision du Président et de nous réunir lundi, à moins que le représentant de la Colombie puisse suggérer une meilleure solution. Pour ma part, je n'en vois pas. Malheureusement, la semaine prochaine commence dès la fin de la présente semaine. Il n'y a entre les deux aucun intervalle.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'URSS vient de parler d'une façon très claire. Cependant, le Conseil a voté pour savoir s'il se réunirait ou non vendredi. Je crois que le samedi 25 octobre précéderait le lundi 27 octobre. Nous pourrions mettre aux voix la proposition tendant à fixer notre prochaine séance à samedi. C'est là, je crois, une suggestion constructive.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme l'avait demandé le représentant de la Colombie, la proposition visant à réunir le Conseil le vendredi 24 octobre a été mise aux voix, elle n'a toutefois pas été adoptée. Cependant, il reste possible de tenir séance samedi, et, si les membres du Conseil désirent fixer par un vote la prochaine réunion au samedi 25 octobre, date à laquelle les représentants n'auront pas encore eu le temps d'examiner les documents, et qui ne leur permettra de prendre que fort peu d'avance sur le lundi 27 octobre, cela leur est loisible. Je mets maintenant aux voix la proposition tendant à fixer au samedi 25 octobre la prochaine réunion du Conseil.

Il est procédé au vote à main levée. Il y a 5 voix pour. Il n'est pas procédé à la contre-épreuve. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, la proposition n'est pas adoptée.

Votent pour: Australie, Colombie, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cette proposition n'est donc pas adoptée non plus. En conséquence, je me réfère à l'article premier du règlement intérieur provisoire qui dispose: "Le Conseil de sécurité, sous réserve des dispositions de l'article 4 relatif aux réunions périodiques, se réunit sur convocation du Président, toutes les fois que celui-ci le juge nécessaire . . ." Je démande donc au Conseil de se réunir dans cette salle le lundi 27 octobre, à 15 heures.

La séance est levée à 14 h. 20.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA
La Casa Beiga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—
TCHECOSLOVAQUIE**
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—
REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE
Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE
Bokaverzun Sigfusar Eymundssonar
Austurstræti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE
Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN
Bongahé Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—
NOUVELLE-ZELANDE**
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA
Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU
Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE
Spotdzienna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE
A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE
Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE
Librairie Hachette
469 İstiklal Caddesi
BEYOGLU-İSTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—
UNION SUD-AFRICAINE**
Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

**UNITED KINGDOM—
ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—
ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA
Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD